

Bulletin officiel de Pôle emploi

Sommaire chronologique

Décision Gua n° 2020-36 DS PTF du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la plate-forme régionale de production ----- 3

Décision Gua n° 2020-37 DS Agences du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein des agences ----- 7

Décision Gua n° 2020-38 DS DT du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein des directions territoriales ----- 12

Décision Gua n° 2020-39 DS DR du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la direction régionale ----- 15

Décision IdF n° 2020-42 DS Agence du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences - 20

Décision IdF n° 2020-43 DS DR du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale ----- 45

Décision IdF n° 2020-44 DS PTF PFPF du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale prestations & formation ----- 54

Décision IdF n° 2020-45 DS Dépense du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 57

Décision IdF n° 2020-46 DS DT du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales ----- 59

Décision Ré n° 2020-17 DS Agences du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein des agences ----- 62

Décision PdL n° 2020-23 DS DR du 2 décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale ----- 68

Suite du sommaire page suivante

Décision NAq n° 2020-45 Agences du 2 décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des agences ----- 74

Décision Paca n° 2020-28 DS DR du 2 décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale ----- 93

Décision Paca n° 2020-29 DS Dépense du 2 décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense ----- 101

Décision ARA n° 2020-48 DS Agences du 3 décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences ----- 103

Décision Co n° 2020-10 DS Agences du 3 décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein des agences ----- 119

Décision Gua n° 2020-36 DS PTF du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la plate-forme régionale de production

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,

- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 4 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 4 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 4 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 – Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 4 – Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et de l'article 7 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2 et § 3 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 7.

Article 6 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 7 – Délégués

§ 1 – directeur et adjoint

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Anne Jermidi, directrice des opérations
- madame Marika Marie-Céline, directrice ad intérim de la plateforme régionale de production

§ 2 – responsable d'équipe

- madame Ketty Delver, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Lessly Ranély-Verger-Depré, responsable d'équipe ad intérim au sein de la plateforme régionale de production

§ 3 – référents métier

- monsieur Jimmy Kandassamy, référent métiers au sein du pôle emploi Abymes Caruel
- madame Mélinda Hildebert, référente métiers au sein du pôle emploi Abymes Dothémare
- monsieur Karl Brujaille-Latour, référent métiers au sein du pôle emploi de Baie-Mahault
- madame Jeannise Dacalor, référente métiers au sein du pôle emploi de Basse-Terre
- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein du pôle emploi de Bouillante
- madame Guinette Zubar, référente métiers au sein du pôle emploi de Capesterre Belle-Eau
- madame Corinne Valmorin, référente métiers au sein du pôle emploi du Gosier
- monsieur Jean-Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Magali Ismard, référente métiers au sein du pôle emploi de Marie-Galante
- madame Joëlle Bartebin, référente métiers au sein du pôle emploi de Morne-à-l'eau
- madame Sonia Behary-Laul-Sirder, référente métiers au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Mesmer Blaiser, référent métier au sein de la plateforme régionale de production
- madame Magali Francietta, référente métiers au sein du pôle emploi de Port-Louis
- madame Sandrine Gervelas, référente métiers au sein du pôle emploi de Pointe-à-Pitre
- madame Laura Valentin, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint-François
- madame Fabiola Cesarus-Rioual, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- monsieur Olivier Emmanuel Procope, référent métiers au sein du pôle emploi de Sainte-Rose.

§ 4 – autres agents

- madame Jacqueline Belfort, gestionnaire contentieux au sein du service de production centralisée

Article 8 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 9 – Abrogation et publication

La décision Gua n° 2020-33 DS PTF du 5 octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1^{er} décembre 2020.

Olivier Pelvoizin,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2020-37 DS Agences du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées à l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- monsieur Eddy Pinson, directeur du pôle emploi des Abymes
- madame Guyslaine Beauziers, directrice du pôle emploi des Abymes Caruel
- madame Gilda Céprika, directrice d'agence du pôle emploi de Baie-Mahault
- monsieur Davy De Lacaze, directeur du pôle emploi de Basse-Terre
- madame Agnès Dodé, directrice ad intérim du pôle emploi de Bouillante
- madame Erika Bizet, directrice du pôle emploi de Capesterre Belle-Eau
- monsieur Marc Roy-Camille, directeur du pôle emploi du Gosier
- monsieur Paul-Henry Mandine, directeur du pôle emploi de Jarry
- madame Maguy Fumont- Samson, directrice du pôle emploi de Marie-Galante
- monsieur Christian Agapé, directeur du pôle emploi de Morne à l'eau
- madame Christiane Jacquet-Crérides, directrice du pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Marika Marie-Céline, directrice ad intérim de la plateforme régionale de production
- madame Tessa Francillette, directrice du pôle emploi de Pointe-à-Pitre
- madame Fabienne Eugénie, directrice ad intérim du pôle emploi de Port-Louis
- madame Hélène Synésius, directrice du pôle emploi de Saint-François
- madame Jessie Thénard, directrice du pôle emploi de Saint-Martin
- madame Lucie Adala, directrice ad intérim du pôle emploi de Sainte-Rose

§ 2 – directeurs adjoints

- monsieur Alain Montout, directeur adjoint du pôle emploi des Abymes
- madame Viviane Kiavué, directrice adjointe du pôle emploi de Morne à l'Eau
- madame Nathalie Courtat, directrice adjointe du pôle emploi de Saint-Martin

§ 3 – adjoints aux directeurs d'agence

- madame Roberte Adolphe, adjointe à la directrice du pôle emploi de Capesterre Belle-Eau
- monsieur Charles Commin, adjoint à la directrice du pôle emploi de Saint-François.

§ 4 – responsables d'équipe

- madame Eliane Troupé, responsable d'équipe ad intérim à la mission Arts
- madame Gladys Ibalot, responsable d'équipe au sein du pôle emploi des Abymes
- madame Carole Bestory, responsable d'équipe au sein du pôle emploi des Abymes
- madame Rosite Singarin-Sole, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Abymes Caruel
- monsieur Harry Bourguignon, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Abymes Caruel
- madame Lydie Marie Chantal Flower, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Baie-Mahault
- madame Valérie Cuirassier Letin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Baie-Mahault
- madame Corinne Bourgeois, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Basse-Terre
- madame Peggy Massicote-Zozio, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Basse-Terre
- madame Tatiana Clairemont, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Basse-Terre
- monsieur Louis-Jules Dares, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Bouillante
- monsieur Eric Guignonet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi Bouillante
- madame Josy Jean-Woldemar, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Capesterre Belle-Eau

- madame Marie-Laure Balart-Roodnejad, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Capesterre Belle-Eau
- monsieur Léonard Lacides, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Gosier
- madame Marie-Renée Loisel, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Gosier
- madame Nadeije Durimele, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Sylvia Strazel, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Sophia Labeth Barba, responsable d'équipe ad intérim au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Catherine Gustave, responsable d'équipe ad intérim au sein du pôle emploi de Marie-Galante
- madame Nathalie Barthel, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Morne-à-l'eau
- madame Valérie Giougou- Bartebin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Morne-à-l'eau
- monsieur Jimmy Dabadie, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Morne-à-l'eau
- madame Marie-Louise Tharsis, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Petit-Bourg
- madame Ketty Delver, responsable d'équipe au sein de la plateforme régionale de production
- madame Lessly Ranély-Verger-Depré, responsable d'équipe ad intérim au sein de la plateforme régionale de production
- madame Catherine Buisson-Cayarcy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Pointe-à-Pitre
- madame Rosiane Géromegnace, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Port-Louis
- monsieur Lucky Cyprien, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint-François
- monsieur Patrice Landre, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint-François
- madame Maurille Araminthe, responsable d'équipe ad intérim au sein du pôle emploi de Saint-François
- monsieur Pierre André Aubertin, responsable d'équipe ad intérim au sein du pôle emploi de Saint-François
- madame Nathalie Rubini, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- madame Anna Siar, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- madame Rosalie Wade, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- madame Ketty Cabald, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Gladys Gobelin Toumson, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Sainte-Rose
- madame Gladys Mouniman, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Sainte-Rose

§ 5 – référents métier

- monsieur Jimmy Kandassamy, référent métiers au sein du pôle emploi Abymes Caruel
- madame Mélinda Hildebert, référente métiers au sein du Pôle emploi Abymes Dothémare
- monsieur Karl Brujaille-Latour, référent métiers au sein du pôle emploi de Baie-Mahault
- madame Jeannise Dacalor, référente métiers au sein du pôle emploi de Basse-Terre
- monsieur Tony Landee, référent métiers au sein du pôle emploi de Bouillante
- madame Guinette Zubar, référente métiers au sein du pôle emploi de Capesterre Belle-Eau
- madame Corinne Valmorin, référente métiers au sein du pôle emploi du Gosier
- monsieur Jean-Philippe Vermot de Boisrolin, référent métiers au sein du pôle emploi de Jarry
- madame Magali Isnard, référente métiers au sein du pôle emploi de Marie-Galante
- madame Joëlle Bartebin, référente métiers au sein du pôle emploi de Morne-à-l'eau
- madame Sonia Behary-Laul-Sirder, référente métiers au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Mesmer Blaise, référent métiers au sein de la plateforme régionale de production
- madame Magali Francietta, référente métiers au sein du pôle emploi de Port-Louis
- madame Sandrine Gervelas, référente métiers au sein du pôle emploi de Pointe-à-Pitre
- madame Laura Valentin, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint-François
- madame Fabiola Cesarus-Rioual, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- madame Pascale Hamlet-Placide, référente métiers au sein du pôle emploi de Saint-Martin
- monsieur Olivier Emmanuel Procope, référent métiers au sein du pôle emploi de Sainte-Rose.

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord . Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Gua n° 2020-35 DS Agences du 5 octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1er décembre 2020.

Olivier Pelvoizin,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2020-38 DS DT du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 144 000 euros HT.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

§ 4 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le §1, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 3 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs territoriaux

- madame Marie-Céline Etienne, directrice territoriale zone Basse-Terre et Marie-Galante
- monsieur Gilles Plumasseau, directeur territorial Cap Excellence et Grande-Terre

§ 2 – directeurs territoriaux délégués

- madame Liliane Lake, directrice territoriale déléguée Grande-Terre et Îles du Nord

§ 3 – chargés de mission

- monsieur Gérard Rutick, chargé de mission au sein de la direction territoriale zone Basse-Terre et Marie-Galante
- madame Marie-Claude Saint-Cirel, chargée de mission au sein de la direction territoriale zone Basse-Terre et Marie-Galante
- madame Nicole Joachim, chargée de mission au sein de la direction territoriale Cap Excellence
- madame Béatrice Regard, chargée de mission au sein de la direction territoriale Cap Excellence
- madame Lysiane Chais, chargée de mission au sein de la direction territoriale déléguée Grande-Terre et Îles du Nord

- madame Maddly Nemorin, chargée de mission au sein de la direction territoriale déléguée Grande-Terre et Îles du Nord

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe et Îles du Nord. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Gua n° 2020-27 DS DT du 3 août 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1^{er} décembre 2020.

Olivier Pelvoizin,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision Gua n° 2020-39 DS DR du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

Article 2 – Marchés publics

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 – Bénéficie de la délégation mentionnée ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - o madame Cynthia Leguier, directrice administration, finance et gestion

§ 3 – Délégation permanente de signature est donnée à madame Guilaine Isaac, responsable du service moyens généraux, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Section 2 – Autres contrats

Article 3 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 – Gestion immobilière

Article 4 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 – Ressources humaines

Article 5 – Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, et à madame Aurélie Joseph, responsable de la fonction ressources humaines, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 14 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Guy Brouillard, responsable au sein de la direction de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de

remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques et madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la maîtrise des risques, bénéficient de cette même délégation.

Article 8 – Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques et à madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la maîtrise des risques à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

Section 6 – Prestations en trop versées

Article 9 – Délais, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 14 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Section 7 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 – Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi,
- à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques et à madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la maîtrise des risques, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,
- à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques et à madame Aurélie Joseph, responsable de la fonction ressources humaines, en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - o des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,

- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
- à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, en toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 11 – Transactions

Délégation est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 12 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations, et à monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 – Délégués et dispositions diverses

Article 13 – Délégués

§ 1 – Permanents

- monsieur Jean-Paul Audebert, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Luc Loubli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance, de la gestion et de la maîtrise des risques

§ 2 – Temporaires

- madame Cynthia Leguier, directrice administration, finance et gestion
- madame Aurélie Joseph, responsable de la fonction ressources humaines
- madame Murielle Leopold-Albert, directrice de la direction de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Claude Tormin, responsable du service système d'information
- madame Nadia Belhumeur, responsable du service comptabilité-finances
- madame Jocelyne Bernari, responsable d'équipe support logistique
- madame Guilaine Isaac, management de service – service moyens généraux
- madame Arlette Leon, responsable relation de services au sein de la direction des opérations
- madame Nicole Podan, responsable intégration offre de service ad intérim
- madame Audrey René-Saint-Eloi, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Anne Jermidi, directrice des opérations
- madame Catherine Lachasse, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Sidney Adonis, management service communication
- madame Christelle Grandbois, responsable de service développement RH / formation
- monsieur Richard Francois-Julien, management de service gestion administrative et paye
- madame Nathalie Renard, management de service partenariat

Article 14 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 15 – Abrogation et publication

La décision Gua n° 2020-34 DS DR du 5 octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait aux Abymes, le 1^{er} décembre 2020.

Olivier Pelvoizin,
directeur régional
de Pôle emploi Guadeloupe & Îles du Nord

Décision IdF n° 2020-42 DS Agence du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n°2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n°2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux §1, §2, §3 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, § 2, § 3 § 4, § 5, § 6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,

Délégations est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au §2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux §1, §2, §3 et §4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2, §3 et §4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2, §3 et §4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux §2 et §3 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

§ 1 – directeurs et directrices d'agence

- madame Laétitia André, directrice de pôle emploi Gonesse
- madame Christelle Andrieu, directrice de pôle emploi Chelles
- madame Nozha Ajmi, directrice de pôle emploi Drancy
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Mohamed Ayoun, directeur de pôle emploi Provins
- madame Sabrina Barreiro, directrice de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Emmanuel Beaufrère, directeur de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Patricia Belland Peron, directrice de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Eric Bellier, directeur de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Pierre Bensaid, directeur de pôle emploi Herblay
- monsieur Adel Ben Othman, directeur de pôle emploi Stains
- madame Mélanie Bertaud, directrice de pôle emploi Trappes
- madame Elisabeth Bertolus, directrice de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Jocelyne Besnard, directrice de pôle emploi Arpajon
- madame Sophie Beudin, directrice de pôle emploi Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Luce Billoet, directrice de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Cécile Blanchard, directrice de pôle emploi Cachan
- madame Nathalie Bobichon, directrice de pôle emploi Noisy-le-Grand
- monsieur Sami Bourekha, directeur de pôle emploi Vincennes
- madame Marjorie Bourgeois, directrice de pôle emploi Cergy
- madame Brigitte Cabral, directrice de pôle emploi Tremblay en France
- madame Stéphanie Caillat, directrice de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Francis Carmona, directeur de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- monsieur Jean Christophe Carrot, directeur de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Soukayna Ceulemans, directrice de pôle emploi Anthony
- madame Anne Chanron, directrice de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- monsieur Romain Charlopin, directeur de pôle emploi le Blanc Mesnil
- madame Marie-Pierre Chazal, directrice de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- monsieur Jean-Marc Chevalin, directeur de pôle emploi Colombes
- monsieur Samuel Citron, directeur de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Sylvie Collin, directrice de pôle emploi Sartrouville
- monsieur Stephane Crusoe, directeur de pôle emploi Ermont
- madame Nathalie Cuna, directrice de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- monsieur Manuel De Arriba, directeur de pôle emploi Avon
- madame Murielle De Calbiac, directrice de pôle emploi Maison-Alfort/Alfortville

- madame Anne De Vasconcelos, directrice de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Dorothee Delluc, directrice de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Eric Demouy, directeur de pôle emploi Pontault Combault
- madame Maud Derreux, directrice de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Pascal Deveau, directeur de pôle emploi Sevrans
- monsieur Laurent Dillies, directeur de pôle emploi Saint Gratien
- monsieur Farid Djabali, directeur de pôle emploi Aéroportuaire Roissy CDG
- madame Zohra Douchi, directrice de pôle emploi Conflans-Saint-Honorine
- monsieur Abdelkader Drari, directeur de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Catherine Ducros, directrice de pôle emploi Taverny
- madame Béatrice Dumontier, directrice de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Nadia El Jarroudi, directrice de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Karim Ennebati, directeur de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Muriel Fagnoni Watson, directrice de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Louis Frédéric Feldmann, directeur de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Georges Ferreira, directeur de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Florence Fourgnaud, directrice de pôle emploi Meaux
- monsieur Philippe Garderes, directeur de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Christophe Garreau, directeur de pôle emploi Etampes
- madame Géraldine Gérard, directrice de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Marjorie Goetz, directrice de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Fabien Grelier, directeur de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Nathalie Hachet, directrice de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Eric Haddad, directeur de pôle emploi Poissy
- madame Chloé Hee, directrice de pôle emploi Dourdan
- madame Erika Heresmann, directrice de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Catherine Jacob, directrice de pôle emploi Montrouge
- madame Lamia Jacob-Manjoo, directrice de pôle emploi Chennevières
- monsieur Stéphane Jacquier, directeur de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Pierre Jonquais, directeur de pôle emploi L'Hay-les-Roses
- madame Cyrille Jutteau, directrice de pôle emploi Saint Denis
- madame Stéphanie Kanner, directrice de pôle emploi Clichy-la-garenne
- madame Nathalie Kany, directrice de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Olivier Kozak, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Isabelle Kugeler, directrice de pôle emploi Daviel
- madame Lucile Lahaye, directrice de pôle Maisons Alfort/Alfortville
- monsieur Joachim Langlois, directeur de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Isabelle La Porte, directrice de pôle emploi Les Ulis
- madame Armelle Le Gales, directrice de pôle emploi Nemours
- madame Marie Leclercq, directrice de Pôle Emploi Epinay sur seine
- madame Séverine Leduc-Wisniowski, directrice de pôle emploi Sarcelles
- madame Nathalie Leroy, directrice de pôle emploi Evry
- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de pôle emploi Plaisir
- madame Nathalie Lorient, directrice de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Frédérique Louet, directrice de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Radia Mahdi, directrice de pôle emploi Aubervilliers
- madame Ndeye Mancadiang Bouric, directrice de pôle emploi Palaiseau
- madame Catherine Manhiabal, directrice de pôle emploi Lagny-sur-Marne
- monsieur Francis Marchand directeur de pôle emploi Viry Chatillon
- madame Anne Marie Martinez, directrice de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de pôle emploi la Ferté sous Jouarre
- monsieur Ahmed Mechat, directeur de pôle emploi Nanterre
- madame Céline Michelet, directrice de pôle emploi de Choisy-le-Roi
- madame Brigitte Muylaert, directrice de pôle emploi Livry-Gargan
- monsieur Edouard Nicot, directeur de pôle emploi Aulnay sous bois
- madame Lara Olivier, directrice de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Florence Parsoire, directrice de pôle emploi Saint Germain en Laye
- monsieur Olivier Paschung, directeur de la plateforme S@D

- madame Stéphanie Pelletier, directrice de pôle emploi Domont
- madame Myriam Pelote, directrice de pôle emploi Rosny-sous-bois
- madame Gaëlle Penhoet, directrice de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Geneviève Perrin, directrice de pôle emploi Brancion
- madame Angélique Perseval, directrice de pôle emploi Gennevilliers
- monsieur José Pires, directeur de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Patricia Poirier, directrice de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Delphine Pollet, directrice de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- monsieur Jean Michel Prevost, directeur de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Philippe Raffin, directeur de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Silvino Ramos Furtado, directeur de pôle emploi Garges-les-Gonnesse
- madame Emmanuelle Renard, directrice de pôle emploi Puteaux
- madame Sylvie Rieussec, directrice de pôle emploi Torcy
- monsieur José-Manuel Rodriguez Gomez, directeur de pôle emploi Guyancourt
- madame Florence Roger, directrice de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- monsieur Benito Ruiz, directeur de pôle emploi de Versailles
- madame Céline Sautereau, directrice de pôle emploi Sucy-en-Brie
- madame Mylène Segal, directrice de pôle emploi Ivry sur seine
- madame Isabelle Splawski-Nassar, directrice de Montmorency
- monsieur Marceau Strub, directeur de pôle emploi Paris Jean Moulin
- madame Meryem Thomann, directrice de pôle emploi Villejuif
- monsieur Guillaume Tison, directeur de pôle emploi Bondy
- madame Sandrine Tomczak, directrice de pôle emploi Brunoy
- madame Valérie Tourigny, directrice de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Philippe Traverse, directeur de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- monsieur Etienne Tricheux, directeur de pôle emploi Bagneux
- monsieur Eric Troquereau, directeur de pôle emploi Bobigny
- madame Corinne Tuytens, directrice de pôle emploi Persan
- madame Marie-Alice Ulysse, directrice de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Sébastien Vaillant, directeur de pôle emploi Pantin
- monsieur Christophe Vancassel, directeur de pôle emploi IDF Web Paris
- madame Isabelle Velasco Parra, directrice de pôle emploi Handipass
- monsieur Jean-François Viroth, directeur de pôle emploi Mitry-Mory
- monsieur Charly Yarde, directeur de pôle emploi Bezons
- madame Fatiha Zerouali, directrice de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville

§ 2 - directeurs et directrices d'agence adjoints

- monsieur Loic Alexandre, directeur adjoint de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- monsieur Thomas Alexandre, directeur adjoint de pôle emploi Evry
- madame Selma Balit, directrice adjointe de pôle emploi Noisy le Sec
- madame Arielle Baratiny, directrice adjointe de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Fatiha Bennacer, directrice adjointe de pôle emploi Créteil
- monsieur Luc Berguerand, directeur adjoint de pôle emploi Palaiseau
- madame Nelly Berneron, directrice adjointe de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Catherine Bloch, directrice adjointe de pôle emploi La Courneuve
- madame Nadia Bouaza, directrice adjointe de pôle emploi de Pantin
- monsieur Lakhdar Boukahil, directeur adjoint en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Bouchra Bouyahya, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Martine Caldart-Lemadec, directrice adjointe de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Noelle Chatti, directrice adjointe de la plateforme S@D
- madame Nathalie Chaix, directrice adjointe de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Jean-Christophe Carrot, directeur adjoint de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Nadia Chelghoum, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Véronique Chessex, directrice adjointe de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Leila Chorfi, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- monsieur Cédric Deboutin, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône

- madame Murielle De Calbiac, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Patricia Doux, directrice adjointe de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Malgorzata Durand Mille, directrice adjointe de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Dalida El Ougli, directrice adjointe de pôle emploi Montreuil-sous-bois
- monsieur Mohamed Fatnassi, directeur adjoint de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Valérie Favrot, directrice adjointe de pôle emploi Reuil Malmaison
- madame Nathalie Feliz Rigault, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Fernandez, directrice adjointe de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Anne-Marie Fevery, directrice adjointe de pôle emploi Sartrouville
- madame Estelle Galopin-Herbaut, directrice adjointe de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Françoise Gautier, directrice adjointe de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- monsieur Nicolas Glory, directeur adjoint de pôle emploi Antony
- madame Maud Greneche directrice adjointe de pôle emploi Evry
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Faten Hadjaj, directrice adjointe de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Olivier Hauwel, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- madame Edwige Hennebelle, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Olivier Henriet, directeur adjoint de pôle emploi Cergy
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur adjoint de pôle emploi Courbevoie
- madame Astrid Jouannon, directrice adjointe de pôle emploi Saint-Germain-en-laye
- madame Rayda Lakhal, directrice adjointe de pôle emploi Clichy sous Bois
- madame Christine Le Brumant, directrice adjointe de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Orée Le Coz, directrice adjointe de pôle emploi Sarcelles
- madame Marie Leperlier, directrice adjointe de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Anne Letort, directrice adjointe de pôle emploi Marisons-Alfort
- madame Gwendoline Lorino, directrice adjointe de pôle emploi Poissy
- madame Laurence Mabila, directrice adjointe de pôle emploi les Mureaux
- monsieur Christophe Mahieu, directeur adjoint de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Sonia Marminat, directrice adjointe de pôle emploi Bondy
- madame Laëtitia Mathelier, directrice adjointe de pôle Emploi Meaux
- monsieur Antoine Mattei, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Ourida Meziani, directrice adjointe de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Fabrice Million Desvignes, directeur adjoint de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Martine Montandon, directrice adjointe de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Sandrine Montessuy, directrice adjointe de pôle emploi Trappes
- madame Bélinda Perrot, directrice adjointe de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Marie-Claude Petter, directrice adjointe de pôle emploi Nanterre
- monsieur Olivier Pinheiro, directeur adjoint de pôle emploi de Saint Denis
- madame Isabelle Plard, directrice adjointe de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Stéphanie Poirier, directrice adjointe de pôle emploi de Mantes la Jolie
- monsieur Jean-Michel Prevost, directeur adjoint de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Christine Prieur Habib, directrice adjointe de pôle emploi Argenteuil
- madame Valérie Rannou, directrice adjointe de pôle emploi Montrouge
- madame Véronique Renvoise, directrice adjointe de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Sandrine Roncaglione, directrice adjointe de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Jean Charles Savatier, directeur adjoint de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Denis Tenneguïn, directeur adjoint de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Josiane Triolet, directrice adjointe de pôle emploi Aubervilliers
- madame Klervia Vasse Delalande, directrice adjointe de pôle emploi Cardinet
- madame Catherine Vastel directrice adjointe de pôle emploi Antony
- madame Marie Alexia Veyer, directrice adjointe de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Audrey Vottero, directrice adjointe de pôle emploi Ermont
- monsieur Omar Zouaoui, directeur adjoint de pôle emploi Choisy-le-roi

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Sylvie Abosi, responsable d'équipe en mission en agence de pôle emploi Montmorency
- madame Blandine Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Philippe Adam, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- madame Ségolène Adenot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Stéphanie Adia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Garge-lès-gonesses
- monsieur Mounir Adjal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Samia Adjaoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Mohamed Adjrafi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- monsieur José Afonso, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Amin Aguié, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumone
- madame Siham Aissa, responsable d'équipe en agencede pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Rachida Aitman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Mélanie Akoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Sophia Ali Mokbel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Karima Allouache, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- madame Marilyne Amistadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Aziza Amoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Nivo Andrian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- monsieur Jean Patrick Anicet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Anne Line Anicet Joliclerc, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Claude Annerose, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- monsieur Jean-Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Nathalie Antunes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- monsieur Slimann Aounallah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay
- madame Claire Arenales del Campo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Mélanie Armand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi à compter du 14 décembre 2020
- madame Mélanie Armand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine jusqu'au 13 décembre 2020
- monsieur André Aroquianadin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bretigny sur Orge
- madame Géraldine Audibert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Sarcelles
- monsieur Xavier Axel Audran, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Hélène Avignon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur David Aziza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Nabil Azouigui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte Genevieve des Bois

- monsieur Ahmed Azzimani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame N'deye Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières
- madame Maryline Bagoë, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Christophe Barfuss, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Marie Laure Baril, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Sandra Barret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Christine Basile, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Adeline Bayoungouissa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Corine Beaudet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Alain Beaufort, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Mélanie Beaulieu, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Adélaïde Désirée Bebbe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Celine Bedos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Assia Belajel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry Gargan
- monsieur Arnaud Belalan Boucher, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Samira Belhoul, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Kdija Benaïssa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Safae Benbaba Figari, responsable d'équipe ad intérim en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Marie Benbraham, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Salima Benhadi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay les Roses
- madame Nadia Benkada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Vincent Bennati, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Malek Berkane, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuill
- monsieur Lucien Bernard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Kader Berrabah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Redouan Berrichi, responsable d'équipe en agence du pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Valérie Bezault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Isabelle Bignon-Lecointe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Betty Bipat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Zahia Bitari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Sébastien Blier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Pascale Bobet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Chloé Boccon Gibod, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay-le-Roses
- madame Anne Bodin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Chama Boillon Gangiotti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- madame Audrey Boisseau, responsable d'équipe en agence pôle emploi Torcy

- madame Blandine Bonelli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Nadine Bonfils, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Almudena Borja, responsable d'équipe en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Ouria Bouadla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Amel Bouchaib, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- monsieur Nabil Boukhzar, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- madame Isabelle Bouret, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montmorency
- monsieur Brice Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Céline Bourgeois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-les-Gonesses
- madame Fadila Boussaid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- monsieur Hervé Bricout, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- madame Stéphanie Brisac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Anne Brule, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Longjumeau
- madame Myriam Cailloux Masse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Saint-Denis
- madame Maimouna Camara, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gennevilliers
- madame Tatiana Camus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Jonathan Canale, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-Les-Lys
- monsieur Sylvain Canivet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Aurélie Caplet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Emilie Caro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sainte-Genviève-des-Bois
- madame Pascale Casteilla-Ferrer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Brigitte Cayella, responsable d'équipe en agence de pôle emploi 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Sylvie Charlery, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Christiane Charrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- madame Carla Chau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Cathetnie Chaville, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Zohra Chebbani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-roi
- madame Betty Chebbouti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Louis Chevallier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Adrien Chinn, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve

- monsieur Jérôme Clair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Cathy Cœur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Claire Coignet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Céline Coille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Jeanne Lucrece Collinet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Claire Colombani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Cécile Comuce, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- monsieur Gérard Conan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Delphine Cornu Flesch, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-La-Jolie
- madame Chantal Courbet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Virginie Cournut, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes la jolie
- monsieur Didier Crater, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Virginie Croison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Anabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Isabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rambouillet
- monsieur Franck Dallemagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Salima Daoud, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- monsieur Xavier Dauchart, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Maria De Lurdes Alves, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-Le-Grand
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Fabien Debayle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Lydie Decurey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Sylvie Defoing, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Sophie Delamaire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- monsieur Tony Delamarre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Sylvie Delaunay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Christine Delhasse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- madame Sylvie Delisle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Olivia Dely, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Montreuil-sous-Bois
- monsieur Yane Dem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Kadidia Dembele, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe de pôle emploi Antony
- madame Anne Gaele Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Audrey Descoust, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois

- madame Gwendeline Deslandes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Fabienne Despagne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Mate Diamant, responsable d'équipe de pôle emploi La Courneuve
- madame Titem Djelil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Isabelle Dos Santos, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Pantin
- madame Stéphanie Dreneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Marie-Chistine Dubois, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Ulis
- monsieur Alexandre Dubosq, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- monsieur François Duche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Annabelle Duffour, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villeneuve-Saint-Georges
- madame Françoise Dulio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Régis Dumeé, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bezons
- madame Béatrice Dumontier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Thierry Dupuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Nathalie Dupuy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Stéphanie Durand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Christophe Duranthon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Kheira Eddrief, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- monsieur Hicham El Hamdaoui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Fatma El Moatamid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- monsieur Olivier Eloi-Adolphe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Habiba Es Sedik, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- madame Soraya Es Seyed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Nageoi Fajri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Isabelle Farjas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés
- madame Pierrette Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Sandrine Farre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- madame Ymen Fath, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Mohamed Hedi Fattahi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Anissa Fellah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Laurence Fifi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix jusqu'au 31 janvier 2021
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy à compter du 1er février 2021
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Plaisir
- monsieur Ludovic Flèche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Isabelle Forest, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Laurence Forestal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Annie Forlini, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Handipass

- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brétigny-sur-Orge
- madame Sylvie Fraisse, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Ketsia Francillonne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bagneux
- madame Sandrine Frette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Julie Frisson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Sandrine Gabon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Régine Gabrysiak, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Samia Garbaa Bensalem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'Hay Les Roses
- monsieur Philippe Garrigo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Myriam Gaultier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- monsieur Didier Gauthey, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame France-Lise Gervais, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Oirdia Ghili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- monsieur Thierry Glo, responsable d'équipe en agence de Pôle emploi Bagneux
- madame Maria Teresa Gomez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Denis
- madame Fatoumata Goufado, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Jean-Christophe Gourvest, responsable d'équipe de pôle emploi Longjumeau
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Seda Grigoryan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Christine Grison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Anne Guegan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Karine Guep, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- monsieur Rodrigues Guérande, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Catarina Guérin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sylviane Guillaume, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- monsieur Jean-Fabrice Gusthiot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Estelle Gutman, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Sylvie Guyonnet Kepssou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- monsieur Abdelghani Habnoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Roissy CDG
- madame Samia Hadji, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Claire Hardion, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry Mory
- madame Marianne Hebert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Maria Henriques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Katia Hermet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Mariannick Herrero, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- madame Seraphine Hippolyte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains

- monsieur Nizamoudine Hobaya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Magali Horem, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- monsieur Frank Hubert, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Florence Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Hélène Hugon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Creteil
- monsieur Youssouf Iblaghen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Guillaume Jach-Taillandier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Vanessa Jacques, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Sophie Jallon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Catherine Jeaneau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy-en-Brie
- madame Marie-Flore Jean-Louis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Philippe Jeannoel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- madame Laurence Jego, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Juvisy-sur-Orge
- monsieur Sébastien Joannes, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Jason Jobert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Vanessa Jokhoo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8, 9ème Saint Petersburg
- monsieur Anthony Joliet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Catherine Jugdhurry, responsable d'équipe de pôle emploi Evry
- madame Christine Juste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Hanene Karboub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc Mesnil
- madame Amel Karrouchi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Hélène Kazamarande, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée de Paris
- madame Sabrina Kerboub, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Neuilly-sur-Marne
- madame Marie-Line Kervoelen, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mitry-Mory
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Epinay sur Seine
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles
- madame Aude Klein, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Corinne Klein, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Puteaux
- monsieur Souleymane Konate, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Claire Kouadio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Ange Manuela Koudou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi L'haÿ-les-Roses
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Delphine Labelle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Aurore Lacot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse
- madame Violaine Lafarguette, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Sylvie Laffon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Abdelaziz Lajnef, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Valérie Lamande-Rouet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Avon
- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en agence Noisy-le-Sec

- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Garges-Les-Gonnesse
- monsieur Abdelkader Larbi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Geneviève Larpent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Stéphanie Larroche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- monsieur Keltoum Lassau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Arpajon
- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Pascale Lavocat-Dubuis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur Seine
- madame Salema Le Boubennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Marion Le Gonidec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- monsieur Jean Le Henaff, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Tiphaine Le Layo, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Patricia Le Pennec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Anne-Marie Le Pennuen, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Arnaud Lebrun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Sebastien Leconte, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- madame Catherine Lefebvre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Herblay
- madame Delphine Lefevre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Taverny
- monsieur Patrick Legerot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Virginie Lelong, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-roi
- madame Gaëlle Lemonnier Duaygues, madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jérémy Lener, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Torcy
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Stéphanie Lepingle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Jérémy Leplatre, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Jean François Leportier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Virginie Lequenne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières sur seine
- madame Valérie Letinier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Nathalie Lhoste, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- madame Cendrine Lhuillier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Ruddy Libos, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand
- monsieur Ary Loial, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur David Lointier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Emmanuelle Lombart, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- madame Cyrielle Lucas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'Aumone
- monsieur Romain Lucet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Yves Lundy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Versailles

- madame Jenna Luvin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- monsieur Rémi Maclet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Nabil Madani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Erik Madelaine du Puich, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Odil Madi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Domont
- madame Valérie Mahe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Claire Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Mohamed Malek, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Aurélie Malingre, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur Mamar Mamouni, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Najat Manssouri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Ouen l'aumone monsieur Marc Manyri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil sous Bois
- madame Nathalie Marent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Laurent Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Argenteuil
- madame Lilah Martin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Laurence Martinez Benito, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Luc Masson, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sevran
- madame Pauline Massy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Naoual Matsombe, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Caroline Maturel, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Siham Mcharek, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Sylvie Mekri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Béatrice Mercier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Melaaz Meridja, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- monsieur Jacques Merrant, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Beatrice Mével, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Stains
- monsieur Niazul Miah, responsable d'équipe en agence de Saint Ouen
- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- monsieur Olivier Moal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi le Blanc Mesnil
- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Ahmad Molaei, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Adolphe Mombela E Ompada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Marie-Hélène Morin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Magali Morlot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Carine Muller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nogent-sur-Marne
- madame Scholastique Murebwayire, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-Grand

- madame Alexandra Nadot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Marie Françoise Nallamoutou, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Françoise Nanni, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- monsieur David Naullet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Reuil Malmaison
- madame Sandrine Ngo Ky, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée Courbevoie à compter du 1er janvier 2021
- madame Marianne Nicoulin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Eve Prisca Nielbien, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Rachid Ninach, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Marie-Sylva Norca, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- monsieur Younes Nourizadeh, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Colombes
- madame Sandra Okoua, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- monsieur Yves Ortega, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay sous bois
- madame Zohra Ould Mohamed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne à compter du 1er janvier 2021
- madame Zohra Ould Mohamed, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt jusqu'au 31 décembre 2020
- monsieur Didier Pages, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- madame Manon Papa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Maryvonne Parcheminal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- monsieur Alexandre Pasturel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil jusqu'au 31 janvier 2021
- madame Sophie Pavan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- monsieur Darko Pavlovski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Stéphanie Peigne, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Maisons-Alfort
- madame Delphine Pellerin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montrouge
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- madame Alexia Perez, responsable d'équipe en agence de Savigny-le-Temple
- madame Sandrine Perie-Riffes, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à Distance à compter du 1er janvier 2021
- madame Sandrine Perie, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-bois jusqu'au 31/12/2020
- madame Pascale Perrin-Monlouis, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Isabelle Pervilhac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Joan Petyt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Paris 16 et 17ème Cardinet à compter du 1er février 2021
- monsieur Joan Petyt, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Genevoix jusqu'au 31 janvier 2021
- madame Sandrine Peyrol, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Evry
- madame Jessica Pezet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Grégory Picard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- madame Stéphanie Pierrot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Sandrine Pinheiro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La Courneuve
- madame Monique Pipitone, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chennevières-sur-Marne

- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- monsieur Jean-Paul Pontic, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Provins
- monsieur Romain Ponsot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Hélène Pouech, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Christine Pournier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Valerie Pouteau, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- madame Christelle Preauchat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Julia Puglia, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Frédéric Quemy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nemours
- madame Anne-Marie Rafa, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Baumarchais
- madame Véronique Rakotomanana, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Claude Ravenel, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Hélène Régnard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Persan
- madame Nathalie Remy-Desrues, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Nicolas Renault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Catherine Ribon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Pascal Riffard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Etampes
- madame Elodie Rivière Tang, responsable d'équipe en agence de pôle emploi 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Philippe Robert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Gratien
- madame Delphine Romac, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Meaux
- madame Anne-Sophie Romagny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Créteil
- madame Isabelle Rousseau, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chelles
- madame Virginie Royer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pantin
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de pôle emploi AVS placement Artistes
- madame Emmanuelle Saliani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cergy
- madame Maud Salmon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Catherine Sanchez, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vincennes
- madame Aminata Sangare, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sucy en Brie
- madame Fatima-Zahra Sassi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Gonesse

- madame Cécile Sassus, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Alfortville
- madame Innocente Sathoud, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Sylvie Sauter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Virginie Sauvage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Fatnah Sayah, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Fabien Schaller, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Les Mureaux
- madame Isabelle Scilla, responsable d'équipe en agence de pôle emploi de Versailles
- madame Blandine Sebdoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Marie Sylvie Seguin, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Najed Sehri, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme compte personnel de formation
- madame Solène Seigneur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Valérie Servat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sarcelles
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bondy
- monsieur Mohand Si Bachir, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Juba Si Tayeb, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Sylvie Sid, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Clichy-sous-bois
- madame Corinne Sidot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Alexandra Sinnan, responsable d'équipe en agence de pôle emploi La-Ferté-sous-Jouarre
- madame Jacqueline Sirven, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Batouli Soilihi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Nadiya Soufi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Tremblay-en-France
- monsieur Fabrice Soulage, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 10ème Vic d'Azir
- monsieur Rajiv Soundur, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Sylvain Soureillat, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Savigny Le Temple
- madame Pascale Soyer, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Villejuif
- madame Snezana Spremo, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Pascal Stamm, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Eléonore Sy, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Béatrice Tayebi, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Poissy
- madame Laila Tebbal, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Benoît Terrier, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersbourg
- monsieur Dominique Tétard, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Régine Theota, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville jusqu'au 31 décembre 2020
- madame Laurence Thibaut, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Antony
- madame Magalie Thioliere, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Helene Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny-sur-Marne

- madame Karine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi les Ulis
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Choisy-Le-Roi
- madame Martine Thuysbaert, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Handipass
- madame Stéphanie Tison, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Vitry sur Seine
- madame Juliette Toribio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Ermont
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Trappes
- monsieur Alain Tranchevent, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Patrice Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Frédérick Ulloa Del Toro, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Stella Vabaglio, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Coulommiers
- madame Christine Van den Brule, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Myriam Van Hee, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Klervia Vasse Delande, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Nathalie Vernon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Guyancourt
- madame Chantal Vesta, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Ouen
- madame Aurélie Vieira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Maur
- madame Dilia Vieira Oliveira, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Dourdan
- madame Sylvie Vilmot, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Véronique Vinci, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Catherine Vivies-Trovoada, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Lagny-sur-Marne
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Drancy
- monsieur Antoine Volclair, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Catherine Walter, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- madame Julia Weyland, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Sartrouville
- monsieur Charly Yarde, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Rudy Yerle, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Bobigny
- madame Salima Youcef, responsable d'équipe en agence de Noisy-le-Sec
- monsieur Faycal Zaimeche, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Nanterre
- madame Véronique Zambon, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Brunoy
- madame Marie-Rose Zaynoun, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Cachan
- monsieur Yael Zbili, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Aubervilliers
- madame Nabila Zerkoune, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Saint Gratien
- madame Karima Ziani, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- monsieur Jacques Zoulikian, responsable d'équipe en agence de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel

§ 4 - référents métier

- madame Angélique Ade, référent métiers de pôle emploi Fontenay-sous-Bois
- monsieur Wenceslas Aguey, référent métiers de pôle emploi Montrouge

- madame Mirna Al Ali, référent métiers de pôle emploi Villeneuve Saint Georges
- madame Nabila Alitouche, référent métiers de pôle emploi La Courneuve
- madame Stephanie Amasse, référent métiers de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Samira Aouad, référent métiers de pôle emploi Pantin
- monsieur Gabriel Arellano, référent métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Souhil Asmaa, référent métiers de Pôle-emploi Paris Cardinet
- madame Carole Avezard, référent métiers de pôle emploi Savigny-le-Temple
- monsieur Frederic Bantos, référent métiers de pôle emploi La Ferté-sous-Jouarre
- madame Barbara Bariol, référent métiers de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Eddi Belbachir, référent métiers de pôle emploi Sevran
- madame Emmanuelle Bellanger, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Nassifa Bendaoud, référent métiers de pôle emploi pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Fairouz Bendjebbour, référent métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Jugurtha Benmebarek, référent métiers de pôle emploi Ivry sur seine
- madame Rabia Bentounes, référent métiers de pôle emploi Bagneux
- madame Celine Berlinger, référent métiers de pôle emploi Avon
- monsieur Francois Bernard, référent métiers de pôle emploi Chennevières-sur-Marne
- madame Julie Bernard, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- madame Rosaria Berne, référent métiers de pôle emploi Gennevilliers
- monsieur Naouel Berrak, référent métiers de pôle emploi Stains
- madame Felismina Betourne, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Elise Blancher, référent métiers de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Sylvie Bonneau, référent métiers de pôle emploi Herblay
- madame Cindy Bonnet, référent métiers de pôle emploi Dourdan
- madame Ingrid Bonneville, référent métiers en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soraya Boughazi, référent métiers de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Odile Bourdier, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- madame Naima Bourhane, référent métiers de pôle emploi Ivry-sur-Seine
- monsieur Rachid Boussena, référent métiers de pôle emploi Pantin
- madame Emmanuele Bouvart, référent métiers de pôle emploi Créteil
- madame Houaida Braiek, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- monsieur Frederic Branger, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Arnaud Brissart, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Anne Buxerolles, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Mariel Calme, référent métiers de pôle emploi Tremblay-en-France
- monsieur Nicolas Campos, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Corinne Caramadre, référent métiers de pôle emploi Saint-Ouen-l'Aumône
- monsieur Avelino Cardoso, référent métiers de pôle emploi Taverny
- madame Delphine Carneiro Meireles, référent métiers de pôle emploi Domont
- madame Elisabeth Cauchois, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Milene Chartrain, référent métiers de pôle emploi Trappes
- madame Laétitia Chastas, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Nathalie Chaumeton, référent métiers de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Sandrine Chelighem, référent métiers de pôle emploi Villejuif
- madame Sylvie Cinar, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Bruno Cocozza, référent métiers de pôle emploi Le Blanc-Mesnil
- madame Catherine Colucci, référent métiers de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- monsieur Jean-Francois Cornet, référent métiers de pôle emploi Coulommiers
- monsieur Stephane Cornette, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- monsieur Julien Cuffel, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- monsieur Olivier D'Abunto, référent métiers de pôle emploi Montmorency
- madame Veronique Daudin, référent métiers de pôle emploi Mitry-Mory
- monsieur Jean-Pierre Dauvergne, référent métiers de pôle emploi Cergy
- monsieur Stéphane De Boyer d'Eguilles, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Ludivine De Quelen, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Carla De Sa Rodrigues, référent métiers de pôle emploi Saint-Maur-des-Fossés

- monsieur Emmanuel De Sousa, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Noisy-le-Grand
- madame Aurelia Debeaune, référent métiers de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- monsieur Handan Demirkan, référent métiers de pôle emploi Villeneuve-saint-georges
- madame Mylene Denelle, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-sec / Romainville
- madame Stéphanie Derras, référent métiers de pôle emploi Ermont
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme de contrôle de recherche d'emploi
- madame Assata Dia, référent métiers de pôle emploi L'Hay-les-Roses
- madame Simone Diallo, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Mariatou Diarra, référent métiers de pôle emploi roissy CDG
- madame Marie Céline Dieng, référent métiers de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Claire Dijoux, référent métiers de pôle emploi Handipass
- madame Angélique Dikranian-Noel, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- madame Linda Diomar, référent métiers de pôle emploi Viry-Châtillon
- monsieur Stephane Doigneaux, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Odile Dolape, référente métiers de pôle emploi Bondy
- monsieur Guy Dorsan, référent métiers de pôle emploi Sevran
- monsieur Florian Ducourtioux, référent métiers de pôle emploi Etampes
- monsieur François Duhalde, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- madame Erika Duogene, référent métiers de la plateforme prestations formations
- monsieur Arnaud Durand, référent métiers de pôle emploi Garges-lès-Gonesses
- monsieur Marc Ebzant, référent métiers de pôle emploi Sainte-Geneviève-des-Bois
- monsieur Birol Ekici, référent métiers de pôle emploi Montrouge
- madame Leila El Boubkri, référent métiers de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Olivier Engel, référent métiers de pôle emploi Levallois-Perret
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jérôme Etienne, référent métiers de pôle emploi Saint-Gratien
- madame Christine Farre, référent métiers de pôle emploi Conflans-Sainte-Honorine
- madame Marwan Fath, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Laumière
- madame Helene Faurie, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Philippe Fauries, référent métiers de pôle emploi Cergy
- madame Monserrat Felicite, référente métiers de pôle emploi Les Mureaux à compter du 14 décembre 2020
- madame Monserrat Felicite, référente métiers de pôle emploi de Rambouillet jusqu'au 13 décembre 2020
- monsieur Florent Fessy, référent métiers de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Celine Fichet, référent métiers de pôle emploi Plaisir
- madame Catherine Fily, référent métiers de pôle emploi Trappes
- madame Pilar Fouasse Anton, référent métiers de pôle emploi Maisons-Alfort / Alfortville
- madame Martine Foucher, référent métiers de l'agence de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Nathalie Frade, référent métiers de l'agence de pôle emploi Villejuif
- monsieur Johann Froissard, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Sandrine Fuhrer, référent métiers de pôle emploi Epinay-sur-Seine
- madame Niematallah Gacem, référent métiers de pôle emploi Drancy
- madame Catherine Galibert, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Sarah Gardent, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- madame Elisabeth Gatine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Genevoix
- madame Virginie Genty, référent métiers de pôle emploi Champigny-sur-Marne
- madame Monaa Gharsa, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Veronique Gosselin, référent métiers de pôle emploi Issy-les-Moulineaux / Meudon
- madame Elodie Gouffier, référent métiers de pôle emploi Meaux
- monsieur Henri Greve, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Anne Grobon, référent métiers de pôle emploi Dammarie-les-Lys
- madame Martine Gueho, référent métiers de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Leila Guessyere, référent métiers de pôle emploi Saint-Denis
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais

- madame Virginie Guillot, référent métiers de pôle emploi Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Guillaume Henny, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Virgine Heras, référent métiers de pôle emploi Versailles
- madame Nouja Idjakirene, référent métiers de pôle emploi Levallois-Perret
- madame Samia Ikhentane, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Isabel Jezo, référent métiers de pôle emploi Guyancourt
- madame Claude Jousselin, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Jamel Kadi, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- madame Leila Kara, référent métiers de pôle emploi Bezons
- madame Rabia Khabbiza, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Chehrazed Kheroua, référent métiers de pôle emploi Neuilly-sur-Marne
- madame Nathalie Labeau, référent métiers de pôle emploi Créteil
- monsieur Jacques Lacour, référent métiers de pôle emploi Nemours
- madame Sabella Lammens, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-Grand
- monsieur Laurent Landelle, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Manuela Langlois, référent métiers de pôle emploi Palaiseau
- monsieur Sébastien Laporte, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Aurelie Lascoutouna, référent métiers de pôle emploi Savigny-sur-Orge
- madame Carole Latil, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Franck Laussy, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- madame Sylvie Laydet, référent métiers de pôle emploi Reuil Malmaison
- monsieur Thierry Le Brech, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS indemnisation
- monsieur Mathieu Le Moine, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Gariel Lebon, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- madame Raphaëlle Lecoq, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- madame Syldie Lecossois, référente métiers de pôle emploi Dourdan
- monsieur Philippe Lefevre, référent métiers de pôle emploi Vincennes
- monsieur Samuel Lemoine, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Piat
- monsieur Thierry Leopold, référent métiers de pôle emploi Choisy-le-Roi
- monsieur Gilles Leroy, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Armelle Lesaichere, référent métiers de pôle emploi Trappes
- monsieur Romain Lherbier, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Florence L'Honorey Chailloux, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Johane Longchamps, référent métiers de pôle emploi Torcy
- madame Amelia Lucas, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Sabrina Maamar, référent métiers de pôle emploi Saint-Denis
- madame Kiabelo Madouda Miateho, référente métiers de pôle emploi Colombes
- madame Rachida Maghrane, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur René Mamelli, référent métiers de pôle emploi Torcy
- monsieur Sylvain Mann, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Mohamed Redha Mansouri, référent métiers de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Lucile Maria, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Violetta Maignan, référent métiers de pôle emploi Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jean Pierre Markaryan, référent métiers de pôle emploi Choisy-le-Roi
- madame Marina Marques, référent métiers de pôle emploi Pontault-Combault
- madame Corine Martens, référent métiers de pôle emploi Paris Mission Insertion
- madame Adélia Martins, référent métiers de la plateforme S@D
- madame Cindy Martins, référent métiers de pôle emploi Brie-Comte-Robert
- monsieur Stéphane Marty, référent métiers de l'agence de pôle emploi Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Stéphanie Mary Maison, référent métiers de pôle emploi Viry-Châtillon
- madame Monique Mascle, référent métiers de pôle emploi Evry
- madame Kiabelo Madouda Miateho, référent métiers de pôle emploi Colombes
- monsieur Halim Mazed, référent métiers en agence de pôle emploi Montreuil-sous-bois
- monsieur Idriss Melka, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- madame Léone Merabli, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi

- madame El Hadda Merouane, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet jusqu'au 31 décembre 2020
- madame El Hadda Merouane, référente métiers de pôle emploi Nanterre à compter du 1er janvier 2021
- monsieur Quentin Mervelay, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement artistes
- madame Emilie Mestian, référent métiers de pôle emploi Sartrouville
- madame Sherazade Mezlaoui, référent métiers de pôle emploi Arpajon
- madame Karine Michoux, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Jean Michel Miranda, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- madame Aurelie Miserotti, référent métiers de pôle emploi Meaux
- madame Hanane Mokhtari, référent métiers de pôle emploi Tremblay-en-France
- madame Nathalie Molteni, référent métiers de pôle emploi Chessy Val d'Europe
- monsieur Antoine Moretti, référent métiers de pôle emploi Paris 15ème Brancion
- monsieur Hugo Moulin, référent métiers de pôle emploi Antony
- madame Maria Moutou, référent métiers de pôle emploi Poissy
- madame Eve Nabeti, référent métiers de pôle emploi Sucy-en-Brie / Chennevières-sur-Marne
- monsieur Fahim Nasri, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Adj Ndiaye, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Maury Ngantsi, référent métiers de pôle emploi Noisy-le-Sec
- monsieur Nicolas N'Guyen, référent métiers de pôle emploi Cachan
- madame Marina Nicolas, référent métiers de pôle emploi Longjumeau
- monsieur Samuel Njoh Njoh, référent métiers de pôle emploi Montreuil-sous-Bois
- monsieur Frédéric Nourry, référent métiers de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- madame Maria Cristina Olivier, référent métiers de pôle emploi Paris 18ème Ney
- monsieur Henri Ota, référent métiers de pôle emploi Choisy le Roi
- monsieur Noez Oueslati, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sawsane Ould, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Stéphanie Paschung, référent métiers de pôle emploi Livry-Gargan
- madame Murielle Passerieux, référent métiers de pôle emploi Sarcelles
- monsieur Alexandre Pasturel, référent métiers de pôle emploi Torcy à compter du 1er février 2021
- madame Hélène Pech, référent métiers de pôle emploi Boulogne-Billancourt
- madame Claire Peroux, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Rina Phonepraseuth, référent métiers de pôle emploi Evry
- monsieur Yves Phuez, référent métiers de la plateforme S@D
- monsieur Jean-Philippe Pluquet, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Gwennaëlle Porte, référent métiers ad intérim Paris 15ème Brancion
- monsieur Nicolas Prats, référent métiers de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- monsieur Benoît Prière, référent métiers de pôle emploi Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Maggaly Proust, référent métiers de pôle emploi Saint-Germain-en-Laye
- monsieur Bernard Pucheu, référent métiers de pôle emploi Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Stéphane Prud Homme, référent métiers de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Sylvie Prudhomme, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi de Noisy-le-Grand
- madame Evelyne Pupin, référent métiers de pôle emploi Courbevoie
- madame Mélanie Quinchon, référent métiers de pôle emploi Persan
- madame Rachida Rahmani, référent métiers de pôle emploi Rueil-Malmaison
- madame Roselyne Rameau, référent métiers de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Emmanuelle Rameix, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Manal Reau, référent métiers de pôle emploi Colombes
- madame Frederique Reault, référent métiers de pôle emploi Clichy-sous-Bois
- madame Elisabeth Rebours, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Marie-Françoise Rehaili, référent métiers de pôle emploi Argenteuil
- monsieur Frédéric Renaux, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Marc Rene, référent métiers de pôle emploi Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Patrick Reno, référent métiers de pôle emploi Rueil-Malmaison
- monsieur Fabrice Rey, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin

- madame Vanessa Rezazgui, référent métiers de pôle emploi Brétigny sur Orge
- monsieur Cedric Rinaldi, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Petersburg
- madame Stéphanie Rochard, référent métiers de pôle emploi Lagny-sur-Marne
- monsieur Olivier Rode, référent métiers de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- madame Roselyne Roko, référent métiers de pôle emploi Saint Denis
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métiers de pôle emploi Asnières-sur-Seine
- madame Olivia Ruivo, référent métiers de pôle emploi Nanterre
- madame Anne Sabatino, référent métiers de pôle emploi Maison-Alfort
- monsieur Samir Sahi, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Nadine Saint Cilly, référent métiers de pôle emploi Juvisy-sur-Orge
- monsieur Mohamed Salhi, référent métiers de pôle emploi Nogent-sur- Marne
- madame Saida Salmi, référent métiers de pôle emploi Les Ulis
- madame Joséphine Salmon, référent métiers de pôle emploi Paris 5ème et 13ème Daviel
- monsieur Anneloreo Sant-Anna, référent métiers de pôle emploi spectacle AVS placement techniciens
- madame Sylvie Sato, référent métiers de pôle emploi AVS placement artistes
- madame Béatrice Seznec, référent métiers de pôle emploi Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur David Sinet, référent métiers de pôle emploi Chelles
- madame Mélanie Suyatno, référent métiers de pôle emploi Aubervilliers
- monsieur Stephane Tabourneau, référent métiers de pôle emploi Clichy-la-Garenne
- madame Béatrice Tayebi, référent métiers de pôle emploi Mantes-la-Jolie
- madame Régine Theota, référent métiers de pôle emploi Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg à compter du 1er janvier 2021
- madame Barbara Theys, référent métiers de pôle emploi Vitry-sur-Seine
- monsieur Zakaria Tomis, référent métiers de pôle emploi Issy les Moulineaux
- madame Kimi Touret, référent métiers de pôle emploi Paris 18 ème Ney
- madame Laurence Trochet, référent métiers de pôle emploi Puteaux
- madame Catherine Trotel, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- madame Dolorès Vachon, référent métiers référent métiers de pôle emploi Garges les Gonesse
- monsieur David Valentin, référent métiers de pôle emploi Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Rachel Varin, référent métiers de pôle emploi Nanterre
- monsieur Stephane Vaugouin, référent métiers de pôle emploi Provins
- madame Emmanuelle Vicari, référent métiers de pôle emploi Corbeil-Essonnes
- madame Carine Villemont, référent métiers de pôle emploi Aulnay-sous-Bois
- madame Corinne Weaver, référent métiers de pôle emploi CIDC Campus Noisy-le-Grand
- madame Safiya Yacine, référent métiers de pôle emploi Gonesse
- madame Nihal Yilmaz, référent métiers de pôle emploi Les Mureaux
- monsieur M Barka Zaidi, référent métiers de pôle emploi Saint-Ouen
- monsieur Mohamed Naoufel Ziane, référent métiers de pôle emploi Paris 12ème Diderot
- monsieur Redha Zidane, référent métiers de pôle emploi Rosny-sous-Bois
- madame Christine Zorgati, référent métiers de pôle emploi Les Ulis

§ 5- Directeurs territoriaux

- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne
- madame Marion Badenes-Lopez, directrice territoriale Hauts de Seine
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Jean-Philippe Delcourt, directeur territorial du Val d'Oise
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine-Saint-Denis
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale Val de Marne

§ 6- Directeurs territoriaux délégués

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial délégué Val d'Oise Ouest
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord
- monsieur David Cedille, directeur territorial délégué Hauts-de-Seine Nord
- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest

- monsieur Xavier Desoblin, directeur territorial délégué Paris Citius
- madame Géraldine Drais, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Centre
- madame Anne-Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris Altius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Le Cam directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- monsieur Kiyenika Mayindu, directeur territorial délégué Hauts-de-Seine Sud
- madame Carole Rolland, directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Caroline Rubio, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Ouest
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2020-41 DS Agences du 30 octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 1er décembre 2020.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2020-43 DS DR du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les approbations hiérarchiques de déplacement, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

Article 2 – Marchés publics

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 1 000 000 HT,
- 2) les bons de commande quelque soit leurs montants
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 HT euros HT,

- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - o monsieur Freddy Janky, responsable de service sécurité des biens et des personnes
 - o madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnements
 - o monsieur Denis Hermouet, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
 - o madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
 - o madame Gwen Le Tinier, responsable de service patrimoine immobilier
 - o madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
 - o madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique, technologie et information
 - o monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
 - o monsieur Patrick Bittel, responsable du pôle fildirect
 - o madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle comptabilité fournisseurs
 - o madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques
 - o monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC

Section 2 – Autres contrats

Article 3 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 – Gestion immobilière

Article 4 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
 - o monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
 - o monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
 - o monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail

Section 4 – Ressources humaines

Article 5 – Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception,

dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et l'accompagnement des projets
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 18 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Denis Hermouet responsable du service prévention et lutte contre les fraudes à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques, bénéficie de cette même délégation.

Article 8 – Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou si la décision objet du recours a été signée par le délégataire permanent mentionné au présent article, les personnes désignées au § 1 de l'article 18 bénéficient de cette même délégation.

Section 6 – Prestations en trop versées

Article 9 – Délais

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 10 – Remise de dettes

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 11 – Admissions en non-valeur

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Section 7 – Contentieux en matière de recouvrement

Article 12 – Contrainte

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, les personnes désignées ci-après bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 – Délégation permanente est donnée aux personnes désignées aux § 1 du présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 13 – Autres

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux sections 6 et 7.

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Section 8 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 14 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Stéphan Joly, directeur environnement du travail
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Freddy Janky responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Article 15 – Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 – en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, et recouvrement des prestations et sommes mentionnées en section 6 à :

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 – en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques ;
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Denis Hermouet responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC

§ 3 – en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - o monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
 - o monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et l'accompagnement des projets
 - o madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
 - o madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail

§ 4 – en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi à :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Grégory Chagnon, directeur achats et finances ad interim
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Freddy Janky responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Article 16 – Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 17 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Grégory Chagnon, directeur achats et finances ad interim
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques

Section 9 – Délégués et dispositions diverses

Article 18 – Délégués

§ 1 – directeurs régionaux adjoints

- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie, et des relations extérieures
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques

§ 2 – Directeurs de services

- monsieur Emmanuel Blanc, directeur en charge des relations sociales et de l'accompagnement des projets
- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Grégory Chagnon, directeur pilotage de la performance financière
- madame Sophie Damolida, directrice en charge de la sécurité des personnes et des biens et de la qualité de vie au travail
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail
- madame Marie Jost, directrice du lab Ile-de-France
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Grégory Chagnon, directeur achats et finances ad interim
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial

§ 3 – Responsables de service

- madame Catherine Alaguillaume, responsable de service prévention et santé au travail
- madame Séverine Alexandre, responsable de service diversité et qualité de vie au travail
- madame Nathalie Augustyniak, responsable de service pilotage de la performance sociale

- monsieur Julien Arago, responsable de service administration du personnel et paie
- monsieur Patrick Bautista, responsable de service appui applicatifs et réglementaire
- monsieur Amar Benaïssa, responsable de service pilotage
- madame Elisabeth Bougheriou, responsable de service maîtrise des risques et contrôle interne
- madame Dominique Bouzonvilliers, responsable de service accompagnement des managers
- madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité
- monsieur Christophe Collinet, responsable de service offre de service aux demandeurs d'emploi, entreprises et orientation
- madame Nathalie Heller Barthomeuf, responsable de service formation
- monsieur Denis Hermouet responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Freddy Janky, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Gwen Le Tinier, responsable de service patrimoine immobilier
- madame Céline Laugaro, responsable de service accompagnements des projets
- madame Sophie Legal, responsable de service contrôle de gestion
- madame Annie Masgnaud, responsable de service moyens généraux
- madame Angélique Mayet, responsable de service stratégie et innovation
- monsieur Gaël Millet, responsable de service emplois et carrières
- monsieur Fabien More, responsable de service investigations
- monsieur Jean-Paul Mosengo Ipaon, responsable de service support en systèmes d'information
- monsieur Laurent Pfeiffer, responsable de service méthode, organisation et qualité
- monsieur Mario Triolo, responsable de service relations sociales
- monsieur Jérémy Vallat, responsable de service appui au pilotage et à la gouvernance
- monsieur Philippe Voisinne, responsable de service communication externe
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnements

§ 4 – Responsables de Pôle

- monsieur Patrick Bittel, responsable du pôle FilDirect
- madame Jacqueline Bursac, responsable du pôle comptabilité fournisseurs
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- monsieur Laurent Deligny, responsable du pôle prévention et lutte contre les fraudes GC
- monsieur Jeremy Dolle responsable d'équipe emploi et carrière
- madame Anne Fragnon, responsable du pôle appui réglementaire et applicatifs placement
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Isabelle Jacquet, responsable du pôle comptabilité, trésorerie-prestations
- madame Cecile Lévêque, responsable du pôle offre de services aux entreprises
- monsieur Jacques Merrant, responsable du pôle réglementaire et applicatifs indemnisation
- madame Sophie Moulinier, responsable du pôle affaires juridiques
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Charles Noguera, responsable du pôle habilitations
- madame Dominique Pagnon, responsable du pôle reporting
- madame Patricia Touzet, responsable du pôle offre de services aux demandeurs d'emploi et orientation
- Fabienne Tripied, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 19 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31

décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 20 – Abrogation et publication

La décision IdF n° 2020-35 DS DR du 28 septembre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 1er décembre 2020.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2020-44 DS PTF PFPF du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale prestations & formation

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n°2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 3 à l'effet de signer :

- les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes §1 de l'article 3 l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,

- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux §2 de l'article 3.

Article 3 - Délégataires

§ 1 - Directeurs

- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Jean Pesenti, directeur de la plateforme prestations & formation

§ 2 – Responsables d'équipe

- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe de production
- madame Marie-Françoise Nallamoutou, responsable d'équipe de production
- monsieur Erik Bessière, responsable d'équipe de production

§ 3 - Référents métier

- madame Erika Duoegene, référente métiers

§ 4 – Gestionnaires appui

- madame Nabila Afsoud
- madame Nathalie Aurore
- madame Colette Bassin
- madame Féroudja Belkasmi
- monsieur Geoffrey Bobier
- madame Bénédicte Boscher
- madame Stéphanie Chehab
- madame Sara Cheurfa
- madame Florence Clamy
- madame Marie Françoise Coly
- madame Sandra Conde
- madame Nathalie Da Costa
- madame Isabelle Danielou
- monsieur Alexandre Davrainville
- madame Christine Dijols
- madame Catherine Dinc
- monsieur Amadou Diop
- madame Isabel Duarte Anastacio
- madame Christelle Floret
- madame Myriam Forest
- madame Elodie Furmanek
- madame Nadia Haddouchi
- madame Gisèle Hondjuila Miokono
- madame Martine Inack
- monsieur Stéphane Kodratoff
- madame Lucie Kouame
- madame Karine Lamartinière
- madame Constance Lepron
- madame Sandrine Loureiro Caniceiro
- madame Céline Mazaury
- monsieur Kevin Monteiro Varela
- monsieur Richard Mordal
- madame Micheline Nsuka
- madame Lya Palmeo

- monsieur Arnaud Panossian
- madame Jessica Estrella Perez
- monsieur Julien Petit
- madame Soraya Phounpadith
- madame Javotte Raffier
- madame Hakima Rahmouni-Guenineche
- monsieur Didier Razafimamonjy
- madame Alysson Rivière
- monsieur Jacky Sénéjoux
- madame Nassima Taourirt
- monsieur Jean Marc Tartaglia
- madame Corine Vivien
- madame Reshma Y Abdul
- madame Ouakondja Zoungoula

Article 4 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 5 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2020-36 DS PTF PFPF du 30 octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-grand le 1er décembre 2020.

Philippe Bel
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2020-45 DS Dépense du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement:

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Grégory Chagnon, directeur achats finances ad intérim
- monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail
- monsieur Grégory Chagnon, directeur pilotage de la performance financière
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile de France, le bon à payer d'une opération de dépense :

- madame Séverine Broilliard, directrice des services de médiation et médiatrice
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Alain Lequin, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Damolida, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- madame Corinne Noel, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Annie Masgnaux, responsable de service moyens généraux
- madame Nathalie Vu, responsable de service achats-marchés et approvisionnement
- monsieur Julien Arago responsable de service administration du personnel et paie
- madame Alice Gouveia, responsable de service comptabilité

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à

payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégués).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Rochdi Moubakir, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la maîtrise des risques
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Denis Cavillon, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Catherine Adnot-Mallet, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Grégory Chagnon, directeur achats finances ad intérim
- monsieur Stephan Joly, directeur environnement du travail
- monsieur Grégory Chagnon, directeur pilotage de la performance financière
- madame Marie Wallis, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur Christophe Leclerc, directeur des opérations

Article 5 – Abrogation

La décision IdF n° 2020-34 DS Dépense du 28 septembre 2020 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand le 1er décembre 2020.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision IdF n° 2020-46 DS DT du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délai

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées au § 3 de l'article 6
- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6.

§ 2 – remise de dettes

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et §3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et §3 de l'article 6 à l'effet d'admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2 et §3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros.

Article 3 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Article 4 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 5 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et §3 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 6 – Délégués

§ 1 – directeurs territoriaux

- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale Seine et Marne

- madame Marion Badenes–Lopez, directrice territoriale Hauts de Seine
- monsieur Philippe Campe, directeur territorial des Yvelines
- madame Margot Cantero, directrice territoriale de l'Essonne
- monsieur Jean-Philippe Delcourt, directeur territorial du Val d'Oise
- monsieur Nicolas Garnier, directeur territorial Paris
- monsieur Guillaume Koning, directeur territorial Seine-Saint-Denis
- madame Dominique Largaud, directrice territoriale Val de Marne

§ 2 – directeurs territoriaux délégués

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial délégué Val d'Oise Ouest
- madame Dominique Bartoli, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Est
- monsieur Philippe Carpentier, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord
- monsieur David Cedille, directeur territorial délégué Hauts-de-Seine Nord
- monsieur Olivier Deest, directeur territorial délégué Yvelines grand Ouest
- monsieur Xavier Desoblin, directeur territorial délégué Paris Citius
- madame Géraldine Draï, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Est
- madame Catherine Duperoux, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Centre
- madame Anne-Marie Guillorel, directrice territoriale déléguée Paris Altius
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- monsieur El Hachemi Lamari, directeur territorial délégué Yvelines grand Est
- madame Stéphanie Le Cam directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- madame Nathalie Lemaître, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- monsieur Kiyenika Mayindu, directeur territorial délégué Hauts-de-Seine Sud
- madame Carole Rolland, directrice territoriale déléguée, Val de Marne Est
- madame Caroline Rubio, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Ouest
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est

§ 3 – Responsable de service

- monsieur Samy-Pierre Aitouhammou, responsable de service à la direction territoriale Paris
- madame Lucie Fosse Cressot, responsable de service à la direction territoriale Hauts de Seine
- madame Mathilde Godart, responsable de service à la direction territoriale Paris
- madame Nicole Monfils, responsable de service de la direction territoriale Seine Saint Denis
- madame Najat Semdani, responsable de service à la direction territoriale des Yvelines
- madame Olivia Tripiër, responsable de service à la direction territoriale Val de Marne

Article 7 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 – Abrogation et publication

La décision IdF n° 2020-40 DS DT du 30 octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 1er décembre 2020.

Philippe Bel,
directeur régional
de Pôle emploi Ile-de-France

Décision Ré n° 2020-17 DS Agences du 1er décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Réunion au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Réunion,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-07 du 18 février 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Aliette Rivière, directrice au sein du Pôle emploi de St-Benoit
- madame Joséphine Mardaye, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Christine Bellicaud, directrice d'agence au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Monique Gourdiarsing, directrice d'agence au sein du Pôle emploi du Moulin
- monsieur Barnabé Proud'Hom, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Didier Hoarau, directeur d'agence au sein du pôle emploi de La Possession
- monsieur Claude Pellegrini, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Port
- madame Valérie Reboulleau, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Ingrid Durand, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Sylvain Jocelyn Emery, directeur d'agence ad interim au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Ludovique Cuggia, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air. S'agissant des décisions et actes mentionnés aux articles 1 et 3, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant de l'agence du pôle emploi St-Louis La Rivière,
- madame Nathalie Arens, directrice d'agence au sein du pôle emploi de St-Pierre. S'agissant des décisions et actes mentionnés aux articles 1 et 3, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant de l'agence du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Pascal André, directeur d'agence au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris. S'agissant des décisions et actes mentionnés aux articles 1 et 3, cette personne est également compétente vis-à-vis des demandeurs d'emploi dépendant de l'agence du pôle emploi de St-Pierre
- monsieur Jean Jacques Cartaye, directeur d'agence au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Alain Lazzarre, directeur d'agence au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marie Karine Laigneau, directrice de la plateforme formations prestations contrôle de la recherche d'emploi / dynamisation par l'accompagnement et le contrôle pour les articles 1,3 et 4

§ 2 – directeurs adjoints

- madame Ingrid Marianne, directrice adjointe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Annick Nugent, directrice adjointe au sein du Pôle emploi du Moulin
- monsieur Gabriel Mangata Ramsamy, directeur adjoint au sein du Pôle emploi de Ste-Clotilde
- monsieur Patrice N'Doye, directeur adjoint au sein du Pôle emploi de St-Denis
- monsieur Thierry Billet, directeur adjoint au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Laetitia Dejean, directrice adjointe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Valérie Vitry, directrice adjointe au sein du pôle emploi du Tampon

§ 3 – responsables d'équipe

- madame Marleine Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Martine Govindassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Johane Adekalom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- monsieur Christian Alavin, manager d'accueil au sein du pôle emploi de St-Benoît

- madame Marie Dominique Coindin Amalama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Benoît
- madame Nathalie Nanicaoudin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Emmanuel Amouny, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Mathieu Gonthier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- monsieur Wilfried Singainy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-André
- madame Corinne Révelin, manager d'accueil au sein du pôle emploi de St-André
- madame Karine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Marie
- madame Patricia Beauclair-Mariotti, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- monsieur Olivier Bona, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Sylvie Hoarau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Marie
- madame Evelyne Arlanda-Legendart, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sophie Lamarche, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Sarah Vingadassamy, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Catherine Vincent, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Danièle Ponamale-Robert, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Jacqueline Cartier, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- monsieur Olivier Grondin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Moulin
- madame Marie-Claude Cadenet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Havan Badat, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Jenny Wong-Pin, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- monsieur Jean Moryl Errapa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Denis
- madame Raïssa Mahamoudou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de La Possession
- madame Isabelle Delègue, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Sylviane Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Possession
- madame Nicole Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- monsieur Pascal Picaud, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Sophie Ramara, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Nallini Palama, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Port
- madame Patricia Glais, manager insertion au sein du pôle emploi du Port
- madame Fabiola Alcinous, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Jacky Low Hong Campa, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Christine Enguerrand, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Eric Apaya, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Cécile Lagarde, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Paul
- madame Nicole Ferrere, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Séverine Pagniez, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Soraya Assendjee, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Ingrid Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de l'Eperon
- madame Dominique Velna, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Patrice You-Seen, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Sabine Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Jennifer Cartaye, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Leu
- madame Armelle Perrau, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Vanina Blard, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Charlie Gourouvadou, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- monsieur Christian Guérin, manager sécurité au sein du pôle emploi de St-Louis La Rivière
- madame Elisabeth Péron, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Benoit, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sandrine Karoutchi-Faux, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- monsieur Salim Maleck, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Denise Lauret, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Louis Bel air
- madame Sonia Peta, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre

- madame Natacha Boyé, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Pierre
- madame Peggy Salome, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Sandrine Aho-Nienne, manager insertion au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Aurore Vidal, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St Pierre
- madame Claudine Moimbe, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Ghislain Durif, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Rishman Lauret, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Bruno Fontaine, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Kader Sahari, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Sully Naigom, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Patrice Payet, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- monsieur Jean-Bernard Rivière, responsable d'équipe au sein du pôle emploi du Tampon
- madame Claudine Duvin-Xitra, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- monsieur Vincent Bouyer, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Virginie Kenkle, responsable d'équipe au sein du pôle emploi de St-Joseph

§ 4– référents métier

- madame Marie-Anise Hoareau, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Benoît,
- madame Sabrina Leger Manicon, référente métiers applicatif au sein du pôle emploi de St-André,
- monsieur Pascal Lan-Yeung, référent métiers au sein du pôle emploi de Ste-Marie,
- madame Marie-France Lec-Kao, référente métiers au sein du pôle emploi du Moulin,
- madame Laetitia Brancala, référente métiers au sein du pôle emploi de Ste-Clotilde
- madame Marie-Annie Perrine, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Denis,
- monsieur Julian Essob, référent métiers et applicatif au sein du pôle emploi du Port,
- monsieur Payet Bruno, référent métiers au sein du pôle emploi de La Possession,
- monsieur Patrick Fatima, référent métiers au sein du pôle emploi de La Possession,
- madame Sophie Ville, référente métiers au sein du pôle emploi de l'Eperon,
- madame Marie-Renée Rosina Grondin, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Paul
- monsieur Laurent Mondon, référent métiers au sein du pôle emploi de St-Leu
- monsieur Pascal Guichard, référent métiers au sein du pôle emploi de de St-Louis La Rivière
- monsieur Laurent Payet, référent métiers au sein du pôle emploi de de St-Louis La Rivière
- madame Nathalie Frumence, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Louis Bel Air
- madame Nadège Hoareau, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Pierre,
- monsieur Patrice Lefevre, référent métiers au sein du pôle emploi de la Ravine des Cabris
- monsieur Fabrice Lauret, référent métiers au sein du pôle emploi du Tampon,
- madame Régine Grondin, référente métiers au sein du pôle emploi de St-Joseph
- madame Marie-Christine Beauval, référente métiers au sein de la DT Sud

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Réunion. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Ré n° 2020-16 DS Agences du 5 octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Sainte-Clotilde, le 1er décembre 2020.

Michel Swieton,
directeur régional
de Pôle emploi Réunion

Décision PdL n° 2020-23 DS DR du 2 décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau :

- monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations.
- monsieur Benoît Chabot, directeur développement opérationnel
- monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques
- madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget jusqu'au 31 décembre 2020
- monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 ci-dessus et au § 3 ci-après à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du ou des services,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de France métropolitaine, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule ;

§ 3 - Bénéficiaire de la délégation consentie au § 2 ci-dessus les personnes suivantes :

- monsieur Patrick Baptiste, chargé ad interim du pôle travaux à compter du 7 décembre 2020
- monsieur Yann Beuvin, responsable du service appui offre de services entreprises
- monsieur Christian Boucard, responsable de fonction appui métier intermédiation
- monsieur Jean-Yves Bourmaud, responsable appui à la direction régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Philippe Bourry, responsable du service partenariats opérationnels
- madame Lara Brandi, responsable du service immobilier logistique

- monsieur Farid Brighen, responsable d'équipe approvisionnements
- monsieur Olivier Brochard, responsable du service appui sécurisation indemnisation
- madame Bénédicte Brossard, responsable du service prévention des fraudes
- madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique
- madame Séverine Droillard, responsable du service contrôle de gestion et budget
- monsieur Hugues Duquesne, responsable de fonction appui pilotage et sécurisation indemnisation
- madame Delphine Echard, responsable du service communication
- madame Marie Halligon, responsable du service appui pilotage performance
- madame Emmanuelle Laigneau, responsable du service gestion administrative et paie
- madame Nathalie Lambert, responsable maîtrise des risques et contrôle interne
- madame Caroline Lamoureux, responsable du service santé, conditions de travail et diversité
- monsieur Ronan Louisy, chef de cabinet
- monsieur Xavier de Massol de Rebetz, responsable innovation et RSE
- monsieur Emmanuel Mériaux, responsable du service relations sociales
- monsieur Romain Munoz, responsable d'équipe achats marchés
- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats
- monsieur Guillaume Pavy, responsable du service appui sécurisation parcours demandeurs d'emploi
- monsieur Vincent Ragot, responsable ad interim du service études et évaluations
- monsieur Pascal Rousseau, responsable du service comptabilité, finances, trésorerie
- monsieur Franck Turenne, médiateur régional et responsable du service médiation
- monsieur Olivier Vernier, responsable du service pilotage et études sociales
- madame Cécile Zampol, responsable du service accompagnement managérial et responsable ad interim du service gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Benoît Chabot, directeur développement opérationnel, monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget jusqu'au 31 décembre 2020, et à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - En matière de fournitures et services, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Bénéficiaire de cette délégation :

- monsieur Christian Boucard, responsable fonction appui métier intermédiation
- madame Lara Brandi, responsable du service immobilier et logistique
- monsieur Farid Brighen, responsable d'équipe approvisionnements
- madame Delphine Echard, responsable du service communication
- madame Caroline Lamoureux, responsable santé, conditions de travail et diversité
- monsieur Ronan Louisy, chef de cabinet

- monsieur Emmanuel Mériaux, responsable relations sociales
- monsieur Romain Munoz, responsable d'équipe achats marchés
- monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats
- monsieur Guillaume Pavy, responsable du service appui sécurisation parcours demandeurs d'emploi
- madame Cécile Zampol, responsable accompagnement et développement managérial et responsable ad interim gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

§ 4 - En matière de travaux, délégation est donnée à monsieur Patrick Baptiste, chargé ad interim du pôle travaux à compter du 7 décembre 2020, à madame Lara Brandi, responsable du service immobilier logistique, et à monsieur Stéphane Pajot, responsable du service achats, à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

En cas d'absence des personnes visées ci-dessus, délégation est également donnée, à titre temporaire, à monsieur Benoît Chabot, directeur développement opérationnel.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Benoît Chabot, directeur du développement opérationnel, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire, conclure les contrats de partenariat avec les OPCO pour la mise en œuvre de la Préparation opérationnelle à l'emploi.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, et à madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget jusqu'au 31 décembre 2020, à l'effet de signer :

- les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

§ 1 - Délégation de signature est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, et à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 - Délégation permanente est donnée à madame Emmanuelle Laigneau, responsable gestion administrative et paie, à l'effet de signer électroniquement sur le portail employeur SYLAé, les états de présence des salariés en contrat aidé.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Bénédicte Brossard, responsable du service prévention des fraudes, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

Article 8 - Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

Section 6 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 9 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes visées ci-après, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- madame Lara Brandi, responsable du service immobilier logistique
- madame Emmanuelle Laigneau, responsable gestion administrative et paie
- madame Catherine Le Paih, directrice administration, finances et budget jusqu'au 31 décembre 2020
- monsieur David Marez, direction gestion des ressources humaines.

Article 10 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pays de la Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- à madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique, et monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi,
- à madame Bénédicte Brossard, responsable du service prévention des fraudes, madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique, et monsieur Yves Guirriec, directeur maîtrise des risques, en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,
- à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
- à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, et à madame Sylvie Chabosson, responsable du service juridique, en toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 11 - Transactions

§ 1 Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

§ 2 Délégation est donnée à monsieur David Marez, directeur gestion des ressources humaines, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 20 000 euros.

Article 12 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Charles Jaulin, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, et à madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 7 - Dispositions diverses

Article 13 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Pays de la Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 14 - Abrogation et publication

La décision PdL n° 2020-17 DS DR du 30 septembre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Nantes, le 2 décembre 2020.

Alain Mauny,
directeur régional
de Pôle emploi Pays de la Loire

Décision NAq n° 2020-45 Agences du 2 décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés

contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 – Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les

déplacements hors du territoire national (à l'exception de l'équipe de mobilité internationale)
les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- monsieur André Ahouanto, directeur de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Jannick Le Roy, directrice de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- monsieur Bruno Prieur, directeur de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sophie Marce, directrice de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Isabelle Branger, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Cynthia Néret, directrice de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Laetitia Boyer, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Véronique Letournel, directrice de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- monsieur Sébastien Rafaneau, directeur de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Valérie Illy, directrice de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur El Hadi Hariche, directeur de l'agence pôle emploi de Royan
- monsieur Stéphane Morissonneau, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- monsieur Frédéric Sedan, directeur de l'agence pôle emploi de Brive et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze
- madame Karine Lacresse, directrice de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Claire Noblecourt, directrice de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Claudine Akogbekan, directrice de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Rodolphe Rousseau, directeur de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Stéphane Nade, directeur de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- monsieur Vincent Desmartin, directeur de l'agence pôle emploi de Périgueux Change et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne
- madame Fabienne Lenzer, directrice de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré

- madame Marie- Jocelyne Senemaud, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Astier

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- monsieur Christophe Paulin, directeur de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Claire Hulot, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Roland Grillères, directeur de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur José Pires, directeur de l'agence de Bordeaux Saint Jean
- madame Sylvie Berthelemy, directrice de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Maria Bohu, directrice de l'agence pôle emploi d'Andernos
- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur Christian Ballu, directeur de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Christian Thomas, directeur de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Stéphanie Aureillan, directrice de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Frédérique Hallier, directrice de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Audrey Dutertre, directrice de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Christine Baptista, directrice de l'agence pôle Emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Nathalie Prades, directrice de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Nicolas Larrieu, directeur de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Marina Gérard, directrice de l'agence pôle emploi de Parentis
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées :
- à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Valérie Viel, directrice de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Valérie Lagarde, directrice de l'agence pôle emploi de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Lydia Alvarez-Rouillon, directrice de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Hélène Poliart, directrice de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jean Michel Cachez, directeur l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte Marie
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Nathalie Le Gars, directrice de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Christophe Martin, directeur de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence pôle emploi de Boucau
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Stéphanie Charrier, directrice de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Florence Veillet, directrice de l'agence pôle emploi de Melle
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Francine Roux, directrice de l'agence pôle emploi de Niort Trévins et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres
- monsieur Loïc Pageot, directeur de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Cathy Loussot, directrice de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Aline Bouster, directrice de l'agence pôle emploi de Loudun
- monsieur Loïc Osmont, directeur de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- monsieur Romuald Berthelot, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne
- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Anne Marie Lalande, directrice de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Denise Massaloux, directrice de l'agence de pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Valérie Frémaux, directrice de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- monsieur Sylvain Cluzeau, directeur de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

§ 2 – directeurs adjoints

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Patricia Marquais, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne

- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d' Angoulême Saint-Martial et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- madame Françoise Estève, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- monsieur Franck Kalfon, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- madame Pascale Gagnere, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Jean-Claude Kostronis, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Royan

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Anne Brun, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Brive et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Brieg Denoual, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Bergerac

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Karine Guignon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Hélène Blériot, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean et pour les délégations mentionnées :
- à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Françoise Lamote, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de La Teste

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Valérie Arveuf, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Fabienne Maître, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Pierre Payzan, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Véronique Delrieu, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Lormont

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- madame Isabelle Muinos, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- madame Nadine Laporte-Fray, directrice adjointe de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Karine Pierre, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Christine Cibe, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Christine Fréchou, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Biarritz

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- monsieur François Vo Phuoc, directeur adjoint de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christelle Léonard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Niort Trévins et pour les délégations mentionnées :
- à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- madame Pascale Male, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Emmanuelle Vachon, directrice adjointe de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 –alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse

§ 3 – responsables d'équipe

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Aurélie Lafond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne
- madame Delphine Chapelas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Marielle Gagey, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- monsieur Guillaume Nogaro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint-Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Séverine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint- Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Muriel Chan San, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Sylvie Raybois, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)

- madame Laurence Trouvé-Langlais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Chaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Séverine Gallot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Martine Bouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Graziella Verger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- monsieur Alain Dattiches, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Vanessa Menier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Anne Sophie Debaue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Adeline Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Benoît Frommentoux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Lois Metin-Denis, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Nicolas Bertrand, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- madame Aude Vanstraelen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Franck Marchal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Frédéric Valoteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- monsieur Philippe Chouaneau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Véronique Cuny, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Patricia Vélina, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Royan
- madame Christine Forest, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Emilie Faucher, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christine Leguerrier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)

- madame Martine Rolland, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Céline Soulier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Philippe Parfut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Christine Coly Labrousse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- monsieur Arnaud Valpremy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- madame Bouchra Abdennouri, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Danièle Cheviet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Lucile Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- monsieur Pascal Morele, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Sabrina Boeykens, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Céline Guillon-Cottard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- monsieur Arnaud Varechon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- monsieur Olivier Joussain, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Josiane Rouix-Billet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fatima Saadi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Fabienne Valéry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Myriam Arslanian, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- monsieur Eric Letellier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Blaye
- madame Caroline Lajus de Chauton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Prudence Mbumu Wa Mbumu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide

- madame Aurélie Salgado, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- madame Ariane Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Frédéric Dajeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Soisik Le Lan, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Sanha Azzoune, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence Baudry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Jean Kruger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Laetitia Lafitte, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Marie-Suzanne Marquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Caroline Rochaix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre
- madame Thérèse Ghariani, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Marie Pierre Marchandon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Estelle Massip, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Nathalie Florian, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Nadine Hamm, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Eva Mandegou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Camille Camblong, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Béatrice Pelletier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Raphaëlle Rame-Ydier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- madame Isabel Chaignaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie David, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Katicha Dufau Bordes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Marie Pinheiro, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- monsieur Bertrand Caubet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac

- madame Anne-Claire Daboust, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Virginie Moulenq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- madame Quitterie Barthouil de Taillac, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Brigitte Pehaut, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles
- madame Nathalie Sugier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Adeline Alvarez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Olivia Lapelleterie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Cendrine Martinez-Carreras, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Nathalie Arnould, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- monsieur Jean Marc Delarue, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Muriel Diaz, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Isabelle Birague, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Eric Destombes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Odile Pommier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- madame Lucie Vidal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Alexandra Coquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Virginie Delort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Nadine Lambert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Joris Le Tallec, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Odile Patry, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Khoukha Bouzerita, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Jean-Louis Castaing, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- madame Béatrice Guine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Bruno Rodrigues, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- monsieur Arnaud Nuter, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon
- madame Anne-Marie Trinqué, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Nicolas Grelon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Gwénola Trivière-Olivier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- monsieur Jérôme Coly, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan

- monsieur Fabrice Giffard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mont-de-Marsan
- madame Aude Desbouillons, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de de Parentis
- monsieur Daniel Large, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parentis
- madame Rachel Zacharski, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Valérie Léveill , responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame S verine Ballion, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse et pour les d l gations mentionn es   l'article 1   2- alin as 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de s curisation professionnelle, pour les Landes)
- madame Nathalie Hacquin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les d l gations mentionn es   l'article 1   2- alin as 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de s curisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Jacky Triquet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les d l gations mentionn es   l'article 1   2- alin as 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de s curisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale d l gu e du Lot et Garonne :

- madame Laurence Amiot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les d l gations mentionn es   l'article 1   2- alin as 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de s curisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les d l gations mentionn es   l'article 1   2- alin as 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de s curisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur Fr d ric Coudert, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les d l gations mentionn es   l'article 1   2- alin as 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de s curisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Val rie Guillaumot, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les d l gations mentionn es   l'article 1   2- alin as 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de s curisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Maria Poncet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les d l gations mentionn es   l'article 1   2- alin as 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de s curisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Pamela Engel, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- monsieur S bastien Derouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot
- madame Nadia Le Meur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve-sur-Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyr n es-Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale d l gu e du B arn :

- madame Annick Forsans, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame St phanie Vandenelsken, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Chamfeuil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur C dric Calonge, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx

- monsieur Sébastien Félix, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oléron Sainte-Marie
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Oléron Sainte Marie
- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- madame Caroline Cazarre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Nadège Chaillat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Jinène Gardette, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Elodie Marx, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :
- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Bayonne
- madame Odette Dupouy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Anita Goyeneche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Béatrice Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Laure Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- monsieur Damien Kolifraith, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Myriam Milin Audren, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi du Boucau
- monsieur Sébastien Clermont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- madame Hélène Eyragne, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou :

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux Sèvres :

- madame Chantal Cadu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- madame Nathalie Deswelle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Catherine Noël, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- monsieur Fabrice Ocio, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)

- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Hélène Coutanceau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1§2 –alinéas 1,2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Myrella Babet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- monsieur Olivier Molle, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars
- madame Nathalie Vervy-Henault, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Fabien Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Frédérique Rouet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Marie Joseph Cubaynes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Sandrine Richeteau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Gourdon, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Isabelle Labbé, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Viviane Desouhant, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large
- madame Caroline Lapeyre, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- madame Nathalie Fuhrmann, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Céline Roche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Emmanuelle Monteil, responsable d'équipe au sein de l'agence de pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - à l'article 1 § 2 - alinéas 1,2,4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Angélique Francotte, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Valérie Rougerie, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - à l'article 1 § 2 - alinéas 1,2,4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5 pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Laurence Ricq, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Nadine Roche, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Lydie Delaunay, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Valérie Villéger, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Béatrice Richard, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix la Perche

§ 4 – référents métier

Au sein de la direction territoriale de la Charente-Charente-Maritime :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Saintonge :

- madame Sereine Delage, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême La Couronne

- madame Natacha Gourdien, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Angoulême Saint Martial (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2- alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- monsieur Robin Tardieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Brigitte Bouland, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Valérie Duchambon, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Gersende Gravel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Jonzac
- madame Véronique Gaillot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Jean d'Angély
- madame Corinne Massiot, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saintes

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Charente-Maritime Océan :

- madame Estelle Sabatier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Bel Air
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Eric Coulon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Rochefort
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne-Corrèze :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vézère-Corrèze :

- madame Marie Christine Delcher, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christel Gauthier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Chryste Saint-Martin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Karine Van Huffel, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Sarlat
- madame Sandrine Lenne, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Terrasson

Au sein de la direction territoriale déléguée d'Isle et Dordogne :

- monsieur Olivier Fontayne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bergerac
- madame Muriel Feydi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Change (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Valérie Bannes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Périgueux Littré
- madame Colette Dubois, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée de Bordeaux Estuaire :

- madame Frédérique Torres, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Blaye

- madame Karelle Guiraud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Bastide
- monsieur Sébastien Fiorotto, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Mériadeck
- madame Soraya Boughazi, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Nord
- madame Karine Amasse, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bordeaux Saint-Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Benoit Castera, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lesparre

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Métropole Ouest et Bassin :

- madame Sophie Perez Llasera, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Andernos
- madame Aurélie Cluset, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Eysines
- madame Carole Barré, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de La Teste
- monsieur François Perez, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mérignac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pessac
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Médard en Jalles

Au sein de la direction territoriale déléguée des Rives Est :

- madame Ludivine Cousin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bègles
- madame Catherine Fanelli, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Cenon
- madame Chantal Soubie, référente métiers appui au sein de l'agence pôle emploi de Langon
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lormont
- monsieur William Moureau, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes-Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale déléguée des Landes :

- monsieur Christophe Poujade, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Dax
- madame Odile Beneteau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mont de Marsan
- madame Théodorine Merino, référente métiers au sein de l'agence de Parentis
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Paul-les-Dax
- madame Géraldine Gilles, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Lot et Garonne :

- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Cécilia Cespedes, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Agen (et du point relais de l'Aiguillon) et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- monsieur José Leitao, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Marmande
- madame Camille Gautier, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

Au sein de la direction territoriale déléguée du Béarn :

- madame Régine Guicheney, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Lons
- madame Julie Rivière, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Mourenx
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Oloron Sainte-Marie
- monsieur Cédric Larcon, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Pau Lyautey
- monsieur Christian Page, référent métiers au sein de l'agence de pôle emploi de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)

Au sein de la direction territoriale déléguée du Pays Basque :

- madame Sandra Afonso, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bayonne
- madame Corinne Maccotta, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Biarritz
- madame Ombeline Aranguren, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Boucau
- monsieur Philippe Vanheule, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint-Jean-de-Luz

Au sein de la direction territoriale du Poitou

Au sein de la direction territoriale déléguée des Deux-Sèvres :

- madame Laurence Beauchamp, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bressuire
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Melle
- madame Gwenaëlle Bougrand, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Garenne
- madame Anne Manquin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Sophie Fauger, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Parthenay
- madame Béatrice Painaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Thouars

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Vienne :

- monsieur Daniel Netier, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Châtelleraut
- madame Isabelle Pele, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Loudun
- madame Anne Neveu, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Fabienne Bodin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Futuroscope
- madame Anna Gey, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Patricia Deletre, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Creuse-Haute-Vienne :

Au sein de la direction territoriale déléguée de la Creuse-Haute-Vienne :

- monsieur David Tschirhart, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi d'Aubusson
- madame Marie Bodeau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Mélanie Coue, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Bellac
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)

- à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - à l'article 1 § 2 - alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute-Vienne et la Creuse
- madame Marie Odile Nadaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Martine Vignol, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 – alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences de pôle emploi de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Nadège Coucaud, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Junien
- madame Sandrine Galinat, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi de Saint Yrieix La Perche

Article 6 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 7 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine .

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 – Abrogation et publication

La décision NAq n° 2020-44 DS Agences du 25 novembre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 2 décembre 2020.

Frédéric Toubeau,
directeur régional
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Décision Paca n° 2020-28 DS DR du 2 décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 16 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Michel Louffi, directeur administratif et financier et à monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab, à l'effet de signer :

- 1) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement, y compris les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur, les notes de frais de déplacement et de repas occasionnés par l'exercice propre d'un mandat syndical ou d'un mandat des représentants élus du personnel de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur.

§ 3 – Délégation est donnée à madame Daniella Chevreuil, directeur en charge de la gestion des ressources humaines, à l'effet de signer dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur, les notes de frais de déplacement et de repas occasionnés par l'exercice propre d'un mandat syndical ou d'un mandat des représentants élus du personnel de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur.

§ 4 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3, § 4, § 5 et § 6 de l'article 16 et à monsieur Serge Lombardi, responsable en charge du pôle experts applicatifs réglementaires, à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

Article 2 – Marchés publics

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Michel Louffi, directeur administratif et financier et à monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 103 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 5 et § -6 de l'article 16 et à monsieur Fabien Maura, responsable d'équipe support système d'information à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Section 2 – Autres contrats

Article 3 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 16 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

Section 3 – Gestion immobilière

Article 4 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Michel Louffi, directeur administratif et financier et à monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab, à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 – Ressources humaines

Article 5 – Gestion des ressources humaines

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à madame Brigitte Jacquin-Gros, directeur en charge du développement des ressources humaines, à madame Daniella Chevreuil, directeur en charge de la gestion des ressources humaines et à madame Dominique Gonnord, responsable de service en charge de la gestion du personnel, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier et à monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques et à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

Article 8 – Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques et à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein des directions territoriales et pour des manquements constatés à compter du 1er janvier 2019, délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques et à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

Section 6 – Prestations

Article 9 – Service des prestations

Délégation est donnée à monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations, à monsieur Frédéric Caillol, responsable de service en charge de l'appui à la production et à madame Marie-Laure Rallet, responsable en charge du service politiques d'intervention aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, à l'effet de :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Section 7 – Recouvrement

Article 10 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques, à monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations et à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes, à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,

Section 8 – Prestations en trop versées

Article 11 – Délais, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 – Délégation est donnée à monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 48 mois.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Section 9 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

Bénéficiaires de la présente délégation :

- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes,
- madame Mireille Odic-Lagardette, responsable de service en charge de la sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Eric Siligoni, adjoint au responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux
- monsieur Damien Vauchair, juriste affaires juridiques,
- monsieur Yann Vergriete, juriste affaires juridiques,
- madame Sophie Bertucelli, juriste affaires juridiques.

Article 13 – Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Damien Vauchair, juriste affaires juridiques, en toute autre matière, à l'exception des litiges :
 - o entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
 - o relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - o se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - o mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.
- à monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations, en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi,

- à monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques et à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes, en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi,
- à madame Brigitte Jacquin-Gros, directeur en charge du développement des ressources humaines, à madame Daniella Chevreuil, directeur en charge de la gestion des ressources humaines et à madame Dominique Gonnord, responsable de service en charge de la gestion du personnel, en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
 - o des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
 - o des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - o d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,

Article 14 – Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Michel Loufti, directeur administratif et financier et à monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

Article 15 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 10 – Délégués et dispositions diverses

Article 16 – Délégués

§ 1 – Directeurs régionaux adjoints :

- monsieur Christian Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge des affaires générales et de la maîtrise des risques,
- madame Catherine Le Brun-Choquet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale.

§ 2 – Directeurs :

- monsieur Michel Loufti, directeur administratif et financier,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab,
- monsieur Xavier Guidoni, directeur en charge des relations extérieures,
- monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations,
- monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques,
- madame Marie-Brigitte Curri, directeur en charge du pilotage,
- madame Daniella Chevreuil, directeur en charge de la gestion des ressources humaines,
- madame Brigitte Jacquin-Gros, directeur en charge du développement des ressources humaines,
- monsieur Alain Ribas, directeur en charge de la responsabilité sociale et environnementale.

§ 3 – Directeurs adjoints :

- monsieur Michel Alexandre, directeur adjoint en charge du service études et instances paritaires,
- madame Magali Geoffroy, directrice adjointe en charge des relations extérieures,

§ 4 – Médiateur :

- monsieur Laurent Estroumza, médiateur de Pôle emploi Paca.

§ 5 – Responsables de service :

- madame Anne Branchereau, responsable de service en charge de la communication,
- monsieur Christophe Gaita, responsable de service plan-projets,
- monsieur Stéphane Le Nallio, responsable de service en charge de la qualité et de l'organisation du travail,
- monsieur Nicolas Bianco, responsable de service en charge des statistiques, études et évaluations,
- madame Marie-Laure Rallet, responsable en charge du service politiques d'intervention,
- monsieur Frédéric Caillol, responsable de service en charge de l'appui à la production,
- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- monsieur David Stojcic, responsable de service en charge des achats, marchés et approvisionnement,
- monsieur Pascal Hubert, responsable de service en charge de l'immobilier et de la maintenance,
- monsieur Christian Cortaredona, responsable de service en charge des habilitations et de l'informatique,
- madame Nathalie Cools, responsable des services financiers,
- monsieur Philippe Benech, responsable de service en charge du pilotage analytique,
- madame Mireille Odic-Lagardette, responsable de service en charge de la sécurité des personnes et des biens,
- madame Dominique Gonnord, responsable de service en charge de la gestion du personnel,
- madame Myriam Sanchis Tibaldi, responsable de service en charge de la formation et du développement des compétences,
- madame Stéphanie Demange, responsable de service en charge de l'emploi et des carrières,
- madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes,
- monsieur Thierry Napoli, responsable de service en charge du fonds social européen,

§ 6 – Responsables de service adjoints :

- monsieur Eric Siligoni, adjoint au responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- madame Anne Debernardy, adjointe au responsable de service en charge des achats, marchés et approvisionnement,
- madame Rachel Lorrain, responsable adjoint des services financiers.

Article 17 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 18 – Abrogation et publication

La décision Paca n° 2020-27 DS DR du 24 novembre 2020 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 2 décembre 2020.

Thierry Lemerle,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Paca n° 2020-29 DS Dépense du 2 décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Christian Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge des affaires générales et de la maîtrise des risques,
- madame Catherine Le Brun-Choquet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab,
- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier,
- monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations,
- monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques,
- monsieur Alain Ribas, directeur en charge de la responsabilité sociale des organisations,
- monsieur Xavier Guidoni, directeur en charge des relations extérieures,
- madame Magali Geoffroy, directrice adjointe en charge des relations extérieures,
- madame Marie-Brigitte Curri, directeur en charge du pilotage,
- madame Daniella Chevreuil, directeur en charge de la gestion des ressources humaines,
- madame Brigitte Jacquin-Gros, directeur en charge du développement des ressources humaines.

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Dominique Triay, directeur en charge de la plateforme régionale de production et de services,
- madame Marie-Laure Rallet, chef de service en charge des politiques d'intervention,
- madame Anne Branchereau, responsable de service en charge de la communication,
- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- madame Nathalie Cools, Nathalie Cools, responsable des services financiers,
- madame Rachel Lorrain, responsable adjoint des services financiers,
- monsieur David Stojcic, responsable de service en charge des achats, marchés et approvisionnement,
- monsieur Pascal Hubert, responsable de service en charge de l'immobilier,

- monsieur Christian Cortaredona, responsable de service en charge des habilitations et de l'informatique,
- monsieur Pierre Malassenet, directeur de la plateforme de production,
- monsieur Thierry Napoli, responsable de service en charge du fonds social européen,
- monsieur Didier Mirabel, directeur en charge de la plateforme de services.

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Christian Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge des affaires générales et de la maîtrise des risques,
- madame Catherine Le Brun-Choquet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab,
- monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier.

Article 5 – Abrogation

La décision Paca n° 2020-13 DS Dépense du 26 juin 2020 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 2 décembre 2020.

Thierry Lemerle,
directeur régional
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision ARA n° 2020-48 DS Agences du 3 décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Catherine Arnaud, directrice au sein de l'agence d'Aix- les-Bains
- madame Karine Blandino-Coutantic, directrice au sein de l'agence d'Albertville
- madame Armal Guergouz, directrice au sein de l'agence d'Ambérieux
- madame Christelle Cuvex-Combaz, directrice au sein de l'agence de Belley
- madame Isabelle Charrel, directrice au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- monsieur Wilfrid Bristiel, directeur au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- monsieur Christian Berthomier, directeur au sein de l'agence de Montmélan
- monsieur Philippe Bourget, directeur au sein de l'agence de Moutiers
- madame Christine Doucement, directrice au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Armel Gautron, directeur au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Maurienne
- madame Mélinda Gineste, directrice au sein de l'agence de Trévoux
- madame Marie-Agnès Rossignol, directrice au sein de l'agence d'Annonay
- madame Cécile Cecchetto, directrice au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Fustier, directeur au sein de l'agence de Crest
- monsieur Hassan Gaïla, directeur au sein de l'agence de Montélimar
- madame Denise Ménétrier, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur David Chabal, directeur au sein de l'agence de Privas
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- monsieur Cédric Fayol, directeur au sein de l'agence de Tournon
- madame Liliane Perretti, directrice au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Laurence Gallezot, directrice au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- madame Isabelle Marin-Lamellet, directrice au sein de l'agence Grenoble Europe
- madame Corinne Alberti-Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Nathalie Lajouannique, directrice au sein de l'agence de La Côte-Saint-André
- madame Nathalie de Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de La Tour-du-Pin
- madame Isabelle Liétar, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence de Pont-de-Claix
- madame Florence Sanfilippo, directrice au sein de l'agence de Roussillon
- madame Catherine Krebs, directrice au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Blandine Raphet, directrice au sein de l'agence de Tignieu-Jemezieu
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Marie-Agnès Colomb, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Nathalie Murat-Mathian, directrice au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Christophe Erpelding, directeur au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Patrick Vassal, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingieux
- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison et directeur ad interim au sein de l'agence de Roanne

- madame Marielle Geai, directrice au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Stéphane Colliat, directeur au sein de l'agence de Roanne
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Didier Coste, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Monique Mallon-Piccolomo, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Chateaucroix
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Clavier
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Fabienne Metzlé, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Violaine Badin, directrice au sein de l'agence de Bron
- madame Marion Henocq, directrice au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Carette, directrice au sein de l'agence de Givors
- madame Isabelle Mattiazzo, directrice au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Caroline Salmi-Schatz, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Nathalie Miquel, directrice au sein de l'agence de Lyon Croix-Rousse
- madame Corinne Nicolas, directrice au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- monsieur Edwin Darmochod, directeur au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Sabine Danquigny-Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Ludovic Venet, directeur au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Gaël Le Pennuen, directeur au sein de l'agence d'Oullins
- madame Véronique Begyn-Mourisson, directrice au sein de l'agence de Rilleux-La-Pape
- monsieur Patrice Mayonobe, directeur au sein de l'agence de Saint-Fons
- madame Nathalie Comte, directrice au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Isabelle Blancardi, directrice au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Patricia Félix, directrice au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Pierre-Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tassin
- madame Laurence Liengme, directrice au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Corinne Crozier, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Sabine Cordier, directrice au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Carine Degallaix, directrice au sein de l'agence de Cluses
- madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence de Meythet
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Claudine Gruffy, directrice au sein de l'agence de Seynod
- madame Chadia Limam, directrice au sein de l'agence de Thoiry
- madame Stéphanie Paud, directrice au sein de l'agence de Thonon
- madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Lila Boudellal, directrice au sein de l'agence de Chamalières
- madame Nathalie Michaux, directrice au sein de l'agence de Clermont-Est
- monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont-Nord
- monsieur Christophe Hébrard, directeur au sein de l'agence de Clermont-Ouest
- madame Françoise Loiseau, directrice au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Hervé Pichon, directeur au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
- madame Martine Peny-Tournaire, directrice au sein de l'agence de Riom
- monsieur Philippe Leclerc, directeur (LM) au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Christophe Mondière, directeur au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Olivier Laffont, directeur au sein de l'agence de Vichy
- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme-Ardèche
- monsieur Charles-Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône

- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé

§ 2 – directeurs adjoints

- monsieur Christophe Vella, directeur adjoint au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Séverine Regnault, directrice adjointe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Alessandra Gonella, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur André Rolland, directeur adjoint au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Sébastien Point-Rivoire, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Laurence Gaffiot, directrice adjointe au sein de l'agence de Crest
- madame Catherine Colas, directrice adjointe au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur Eric Perdriol, directeur adjoint au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Soline Delineau, directrice adjointe au sein de l'agence de Privas
- madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- monsieur Claude Habauzit, directeur adjoint au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Véronique Rey, directrice adjointe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Naziha Miladi, directrice adjointe au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Fontaine
- madame Joëlle Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Odile Semet, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Gilles Vantornout, directeur adjoint au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sandrine Badie, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour-du-Pin
- madame Valérie Pèlerin-Curcio, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour-du-Pin
- madame Céline Hondareyte, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- monsieur Yannick Lecossec, directeur adjoint au sein de l'agence de Vienne
- madame Anne-Laure Gallon, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefontaine
- monsieur Christophe Rivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Béatrice Bonnevie, directrice adjointe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Antoine Cathala, directeur adjoint au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Diera Gonin, directrice adjointe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Philippe Perret, directeur adjoint au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Jean-Christophe David, directeur adjoint au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Thomas Jouve, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- madame Corinne Ducreux, directrice adjointe au sein de l'agence de Roanne
- madame Fatiha Nasri, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Jean-Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Catherine Bourquard-Santamaria, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Annick Chovet-Beaubet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Catherine Vial, directrice adjointe au sein de l'agence de Givors
- monsieur Ferreol Palau, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- monsieur Sébastien Raynal Oliver, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Carole Granjon, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part-Dieu
- madame Cécile Auray, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part-Dieu
- monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Fabienne Provo, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Mathieu Tournier, directeur adjoint au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Nathalie Mariadassou, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Anne Hourdel, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Nadine Prenas, directrice adjointe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Zennou Abdelkader, Directeur adjoint au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Fadella Galoul, directrice adjointe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Laëtitia Escaich, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Marie Saieva-Carry, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefranche
- madame Eliane Arjona, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne

- madame Estelle Elloh, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elsa Rousson, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Gaëlle Pelud, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Marie Roattino, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- monsieur Pierre-Alexandre Decurey, directeur adjoint au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Christophe Campos, directeur adjoint au sein de l'agence de Meythet
- monsieur Marc Lapiere, directeur adjoint au sein de l'agence de Seynod
- madame Claude Jacquot, directrice adjointe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Corinne Moret, directrice adjointe au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- monsieur Vincent Ols, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- madame Cécile Gueux, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont-Est
- monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont-Nord
- madame Thérèse Carte, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont-Ouest
- monsieur Julien Lalitte, directeur adjoint au sein de l'agence de Courmon
- madame Murielle Delos, directrice adjointe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
- madame Agnès Despalles-Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- madame Cathia Ledu, directrice adjointe au sein de l'agence de Thiers
- monsieur Frédéric Diot, directeur adjoint au sein de l'agence de Vichy
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône

§ 3 – responsables d'équipe

- madame Marianne Saclier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elodie Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Amandine Perroux-Daude, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Sarah Guironnet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Nathalie Musielak, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Viviane Pommerel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Marie-Pierre Louis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Christine Large, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Leïla Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Isabelle Clermont-Vivat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Christelle Blot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Céline Moussièrè, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Cécile Haumonté, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Catherine Bani Sadr, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Joëlle Blanchard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Frédéric Rameau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Arnaud Pean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Chrystelle Savio-Bristiel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian

- madame Cindy Dragnea, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Aurélie Dagnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moutiers
- madame Stéphanie Teixeira, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Cindy Dell Aquila, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Valérie Huttaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Maurienne
- madame Fanny Villemin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Maurienne
- madame Catherine Coffy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Alexandra Pinault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Violène Hoenig, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur François Chatelain, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Clotilde Poret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Franck Renaudier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Gabrielle Compigne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Adeline Fauquet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Annouc Lagrange, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Agnès Debal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Maud Gonzalez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur Pascal Bergogne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sylvie Fiorentino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Laurence Pigache, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Guillaume Rochette, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Joanne Allegre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Séverine Cousot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Marie-Astrid Phinera-Horth, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Aude Berger-Dubosson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- madame Catherine Py, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- madame Anita Mocellin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- madame Fatima Badji, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- monsieur Medhi Dehdouh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- monsieur Jean-Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Mathilde Sylvestre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Marjorie Veyrat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Nathalie Auclair, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Jean-Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie-Christine Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Patricia Pasquion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Bruno Bervialle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Emilie Grangier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame André Marcel, adjointe au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Tania Ovsec, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Marie Eynac, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Mathilde Cazenave, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine

- madame Céline Suzant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Mallory Perrollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Patricia Gebel-Servolles, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Nicolas Gandin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Jean-Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Béatrice Plumas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sophie Claret-Bramante, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Facomprez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Stéphanie Koltchak, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Thomas Colomb, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte-Saint-André
- madame Isabelle Mollard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte-Saint-André
- madame Corinne Achard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte-Saint-André
- madame Danielle Janin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour-du-Pin
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour-du-Pin
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour-du-Pin
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Salia Abed, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Kadra Lattali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont-de-Claix
- monsieur Jean-François Métrals, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont-de-Claix
- madame Marie Fabrier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont-de-Claix
- madame Mélanie Chorier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Madeline Ferlay, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Régine Signe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Emmanuelle Basset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Christelle Berthelon-Viout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu-Jemezieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu-Jemezieu
- madame Mélanie Lauvernier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu-Jemezieu
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vienne
- madame Jovita Bozzalla, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Catherine Chaulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Iheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Sandra Bouyard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Yamina Archi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Nicolas Malnoury, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Nathalie Parigot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Frédéric Pomel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Amandine Charra-Burgard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Olivier Nugues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- madame Houria El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Séverine Demore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Julien Félix, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Sanae Nour, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux

- madame Anne-Sophie Thiblier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- madame Touria Harmane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- madame Cathia Benziane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Laurence Pommarel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Pierre Gonzalvez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive-de-Gier
- madame Florence De Carrière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive-de-Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Stéphanie Callari, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Edith Gautron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Emilie Alex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle De Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Saïd Lazizi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Sarah Paulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Claude Tinot-Laroué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Stéphanie Massacrier-Rechagneux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Béatrice Bonfils, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Audrey Roméro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Claire Fouletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Anthony Méli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Fabienne Fady, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Séverine Lesage, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Laure Forgeat-Touzet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sylvie Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Nabila Haddadi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sophie Combe-Laboissière-Thermoz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Laurence Venet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Claire Picard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Annouk Demont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Stéphanie Saintemarie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Angélique Coindet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne-Lise Palaric, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Florence Marin-Pangaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- monsieur Frédéric De Boni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Christelle Domeneghetti, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- monsieur Mathieu Ragonneau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence

- madame Christine Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Sandrine Didier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- monsieur Guillaume Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Rajae El Masmoudi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Laëttia Jantet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Jean Jaurès
- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Nathalie Bonneau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Camélia Ressler, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Stéphanie Hémar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Corinne Morera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Nadir Bouzemboua, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Johanna Dolmadjian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Corinne Venturini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Nathalie Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Elise Magurno, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Tristan Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Louis-Joseph Liotard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Catherine Watelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Thierry Leroy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Chloé Rubellat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Marie-Claude Cayssials, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry
- madame Rachel Llorca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- madame Véronique Beaudier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Pascale Gicquel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marie-Hélène Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marianne Perez-Rochon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rilleux-la-Pape
- madame Isabelle Belli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Fons
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Fons
- madame Brigitte Dussert-Rosset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Priest
- monsieur Yves Boulanouar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Marine Fontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Cécile Biermann, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Sakina Charas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Nathalie Arnaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Brice Degeorges, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Patricia Thollet Lopes Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune

- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nadia El Boughanemi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Nersès Derdérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Damien Stumpf, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Romduol Nhim-Kriss, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Lydia Chambard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Fleurine Laubier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Valérie Mariadassou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Catherine About, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Brouka Benfifi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Cécile Campy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Laurent Morin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Johann Roland, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elodie Tortorici, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Maras, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Eric Vitiello, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Christine Ferme, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Guenaëlle Wavelet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- monsieur Laurent Kelindjian, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Pascale Saunier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Isabelle D'Hers, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Emmanuelle Dufourd, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Lydie Decurey, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Isabelle Yver, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Valérie Delannoy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Claude Cousin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Christèle Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Laëtitia Budzki, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Laurence Maybon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Anne-Laure Tardy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Nadine Delpoux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Laurence Gervex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Myriam Guillermier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Stéphanie Michel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Audrey Monaya, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Doumengeux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Grégory Millet, adjoint au sein de l'agence de Thoiry

- monsieur Samuel Damerval, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Audrey Soufflet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Fabienne Bizzarri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- madame Christelle Paul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- madame Christine Piccinini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- monsieur Victor Morot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Stéphane Palmier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Pena, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Jean-Louis Aranda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Christine Sanitas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Magali Cadoret-Gonon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Est
- monsieur David Chaput, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Est
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Est
- madame Véronique Marteau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Est
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Nord
- madame Virginie Cleret, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Nord
- madame Florence Ferragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Nord
- monsieur Karim Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Ouest
- madame Morgane Vellard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont-Ouest
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Evelyne Giraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur José Pereira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Marie-Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie-Laure Massardier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Magali Machefer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Féthi Filali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Jordi Andrieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- madame Christelle Ducourtioux-Torrent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- madame Aline Pouyet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Flour
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Jamel Zendaoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sandrine Belair, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Pierre-Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Hélène Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Ain-Savoie-Isère
- madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
- madame Denise Rousset, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône

- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie
- madame Claire Julien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie

§ 4 – référents métier

- madame Leila Bonnet Ben-Abdelouahed, référente métiers au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- monsieur Sébastien Trincal, référent métiers au sein de l'agence d'Aix-les-Bains
- madame Dounia Ghoudifa, référente métiers au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elisa Calvet, référente métiers au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référente métiers au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Marie-Anne Humbert, référente métiers au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Fanny Blaisot, référente métiers au sein de l'agence de Bourg-en-Bresse
- madame Ghislaine Gras, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Myriam Chene, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Carole Lablache, référente métiers au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Anouk Vincent-Falquet, référente métiers au sein de l'agence de Montmélian
- madame Sandrine Roche, référente métiers au sein de l'agence de Moutiers
- madame Martine Neyron, référente métiers au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Christian Junet, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Jean-de-Maurienne
- madame Samia Benzait, référente métiers au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Thierry Romero, référent métiers au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Vincent Le Pessot, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Michel Mila-Alonso, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Robin, référent métiers au sein de l'agence de Crest
- madame Réjane Ménard, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Céline Sawrei, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sandra Meffre, référente métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Valéry Lecomte, référent métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur David Valette, référent métiers au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Bertholon, référente métiers au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- madame Dominique Vermote, référente métiers au sein de l'agence de Romans-sur-Isère
- madame Sylvie Ottone, référente métiers au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Julien Plumel, référent métiers au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Laurent Sawrei, référent métiers au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Stéphanie Schwarz, référente métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Jean-François Tauleigne, référent métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Sandrine Filliat, référente métiers au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Evelyne Borys, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Sonia Boukhatem, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean-Claude Galva, référent métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Raphaëlle Péguy, référente métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Astrid-Céline Saint-Martin, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Isabelle Paillares, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Emmanuelle Robert, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Natalia Rodriguez, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Valérie Colin, référente métiers au sein de l'agence de La Côte-Saint-André
- madame Murielle Jan, référente métiers au sein de l'agence de La Tour-du-Pin
- monsieur Carlos Carmona, référent métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Solen Arnaud, référente métiers au sein de l'agence de Pontcharra

- madame Aurélie Ada, référente métiers au sein de l'agence de Pont-de-Claix
- madame Laurence Rosaz, référente métiers au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Jean-Michel Miard, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Sandra Moreau, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Anne-Lise Vachet, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Martin-d'Hères
- madame Fantine Allot, référente métiers au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Nicolas Lollo, référent métiers au sein de l'agence de Vienne
- madame Laëtitia Geny, référente métiers au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Stéphanie Meiller, référente métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Florence Chatelain, référente métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Frédéric Lopez, référent métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Christophe Martin, référent métiers au sein de l'agence d'Andrézieux Bouthéon
- madame Jessica Lejczyk, référente métiers au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Eric Bravard, référent métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Sandrine Carton, référente métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Bettina Chaudy, référente métiers au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Sandrine Legrand, référente métiers au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Christine Vallat, référente métiers au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Cyril Masson, référent métiers au sein de l'agence de Montbrison
- madame Virginie Hernandez, référente métiers au sein de l'agence de Montbrison
- madame Line Garnier, référente métiers au sein de l'agence de Rive-de-Gier
- madame Christine Vivière, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Audrey Kulma, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Gilles Richard, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Elodie Coursoux, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Michel Raymond, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Benjamin Fleury, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne
Châteaueux
- monsieur Fabrice Poinat, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Sandrine Berne, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Serge Martel, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Sylvain Collet, référent métiers au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Bambini, référente métiers au sein de l'agence de Bron
- monsieur Aziz Chelghoum, référent métiers au sein de l'agence de Caluire
- madame Christelle Siboni, référente métiers au sein de l'agence de Givors
- madame Assia Boumediene, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Albert-Thomas
- madame Céline Desroches, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Natacha Travert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Croix-Rousse
- monsieur Sidi Ould, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Croix-Rousse
- monsieur El Hani Badreddine, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- monsieur Bruno De Craeke, référent métiers au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Nassima Bougherara, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Jean Jaurès
- madame Karine Richert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Eve Duclay, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Maud Vandewinckel, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Scènes et
Images
- madame Valérie Jacquet, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Jean-Charles Thermo-Borier, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Nadine Zhu, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-
Exupéry,
- madame Laëtitia Prigent, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi
Saint-Exupéry
- madame Maria Zymek, référente métiers au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Sébastien Calligaro, référent métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Cécile Poisson, référent métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Sandrine Rouillard, référente métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Cédric Longin, référent métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Nadia Bouguenna, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Fons

- monsieur Phalla Mehdi, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Fons
- madame Aurélie Couturat, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Priest
- madame Katia Krim, référente métiers au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Emmanuel Pilon, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Carole Trivery, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Patrick Col, référent métiers au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Julien Berger, référent métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nathalie Valente, référente métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Géraldine Mallery-Cozic, référente métiers au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- monsieur Abdelkrim Ben Tahar, référent métiers au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Sabrina Souilah, référente métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Olivier Saunier, référent métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Agnès Goliard, référente métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Romain Real, référent métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Nicolas Hirschauer, référent métiers au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Corinne Delattre, référente métiers au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois/Ville-la-Grand
- madame Véronique Jacquemoire, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- madame Anne-Claire Berthelot, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Nadia Aubry, référente métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Ingrid Grether, référente métiers au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Audrey Ducognon, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- madame Leïla Bouziane, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Girard, référent métiers au sein de l'agence de Thoiry
- madame Anne-Lise Birraux, référente métiers au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- madame Catherine Hanras, référente métiers au sein de l'agence de Thonon-les-Bains
- monsieur Patrick Pijoulat, référent métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Stéphanie François, référente métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Alexia Saint-Narcisse, référente métiers au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Christophe Dif, référent métiers au sein de l'agence de Clermont-Est
- madame Isabelle Preux-Bernard, référente métiers au sein de l'agence de Clermont-Nord
- madame Catherine Mathey, référente métiers au sein de l'agence de Clermont-Ouest
- madame Marie-Mérodie Hoarau, référente métiers au sein de l'agence de Cournon
- madame Cécile Nocart-Souchayre, référente métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Guillaume Dallièrre, référent métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Nicolas Houari, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Jérôme Perrin, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Guillaume Sartin, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- monsieur David Rodrigues, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- madame Elisabeth Léoty, référente métiers au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Philippe Coopmann, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Laurent Rodde, référent métiers au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Régis Gelt, référent métiers au sein de l'agence de Vichy
- madame Estelle Deschamps, référente métiers au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie-Isère
- madame Anne Chantelove, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie-Isère
- monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de Drôme-Ardèche
- monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône
- madame Delphine Coupet, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône

- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision ARA n° 2020-40 DS Agences du 5 novembre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 3 décembre 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes

Décision Co n° 2020-10 DS Agences du 3 décembre 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Corse,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions locales de partenariat

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux §2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 4 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia
- madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse
- madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi Ajaccio.
- madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi Porto-Vecchio/Propriano
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio.

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Cynthia Marchetto responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto-Vecchio
- madame Vannina Ferrandino responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano

§ 4 - référents métier

- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse
- monsieur Jean Marcel Laffond Maestrati, référent métier de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégué et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse. Le délégué est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation

La décision Co n° 2020-09 DS Agences du 1er juillet 2020 est abrogée.

La décision Co n° 2020-08 DS IPR du 1er juillet 2020 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ajaccio, le 3 décembre 2020.

Pierre Peladan,
directeur régional
de Pôle emploi Corse